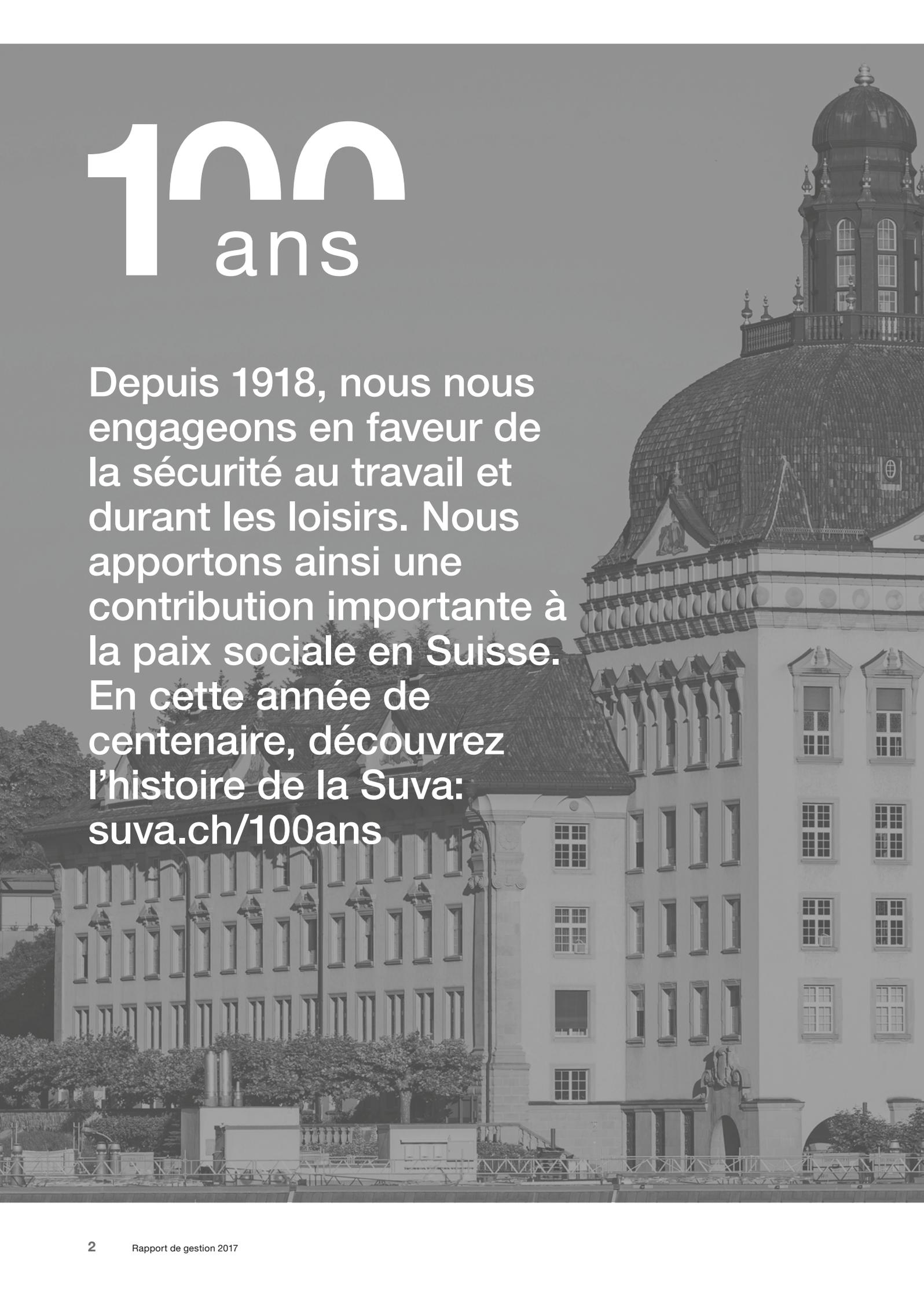


# Rapport de gestion 2017



# 100 ans

Depuis 1918, nous nous engageons en faveur de la sécurité au travail et durant les loisirs. Nous apportons ainsi une contribution importante à la paix sociale en Suisse. En cette année de centenaire, découvrez l'histoire de la Suva: [suva.ch/100ans](http://suva.ch/100ans)

La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation sous un même toit. La Suva offre des prestations globales et intégrées aux entreprises assurées ainsi qu'à leurs collaborateurs.

Chiffres et faits	4
Avant-propos	6
Rapport d'activité	8
Gouvernance d'entreprise	16
Rapport financier	26

**Photo de la page de titre**

Simon Furrer, installateur-électricien auprès des Forces motrices de Suisse centrale CKW et champion du monde des métiers. Durant le travail, il porte un équipement de protection individuelle. Depuis 100 ans, la Suva s'engage en faveur de la sécurité au travail.

Pourtant, 25 000 apprentis sont victimes chaque année d'un accident professionnel.

La campagne «Apprentissage en toute sécurité» entend y remédier.

[www.suva.ch/apprentis](http://www.suva.ch/apprentis)

# Chiffres et faits

2 011 800

personnes assurées (travailleurs à plein temps)

129 290

entreprises assurées

149,6

**milliards de francs**  
Masse salariale assurée AAP  
(assurance contre les accidents professionnels)

4,2

**milliards de francs**  
Recettes de primes brutes

465 701

accidents et maladies professionnelles  
enregistrés

4,3

**milliards de francs**  
Prestations d'assurance versées

538

**millions de francs**  
Frais d'exploitation

103

**millions de francs**  
Investissement dans la prévention (maladies  
et accidents professionnels et non professionnels)

302

**millions de francs**  
Résultat d'exploitation après réduction  
du fonds de compensation

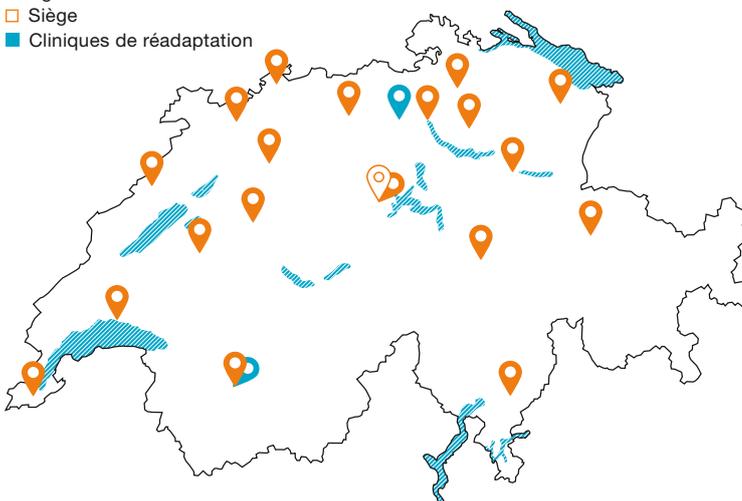
4189

collaborateurs  
(3374 postes à plein temps)

## Ancrage en Suisse

La Suva fournit au siège de Lucerne, dans ses 18 agences et dans ses deux cliniques de réadaptation des prestations complètes dans les domaines de la prévention, de l'assurance et de la réadaptation. Les spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé exercent leur activité à Lucerne et à Lausanne. Ils veillent, avec le soutien de la Confédération et des cantons, à un environnement du travail sain et sécuritaire en Suisse.

- Agences
- Siège
- Cliniques de réadaptation





**Markus Dürr**  
Président du Conseil  
de la Suva

**Felix Weber**  
Président de  
Direction

«Notre vision est de rendre le travail et les loisirs sûrs. Main dans la main avec nos clients, pour un environnement du travail sain en Suisse.»

# Madame, Monsieur,

L'exercice 2017, intense et mouvementé, a néanmoins été fructueux pour la Suva. Le montant des prestations d'assurance versées correspond aux prévisions. Les placements en capitaux affichent une performance supérieure à la moyenne de 7,8 %, avec une progression du taux de couverture financière de 136 % en 2016 à 143 %. Tous les engagements à long terme, notamment les quelque 88 000 rentes octroyées, sont largement couverts et garantis même en cas d'effondrement des marchés financiers. L'exercice s'est soldé par un résultat d'exploitation fort réjouissant de 364 millions de francs.

La loi sur l'assurance-accidents (LAA) révisée est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le législateur appuie notre modèle de gestion, réaffirmant ainsi sa confiance en la Suva. Une marque de confiance que nous savons devoir mériter chaque jour et que nous n'obtiendrons qu'en nous concentrant sur les besoins de nos clients. Dès l'issue de la révision, nous avons donc redéfini notre stratégie en l'orientant encore plus systématiquement sur l'utilité pour le client.

Une place centrale revient à notre activité de base, qui comprend toutes les tâches de l'assurance-accidents obligatoire et de l'assurance militaire, tout en accordant une importance particulière à la prévention. Notre vision est de rendre le travail et les loisirs sûrs. Pour une mise en œuvre réussie de notre nouvelle stratégie, des investissements supplémentaires sont nécessaires. En 2017, la Suva s'est donc attachée à identifier les économies possibles, mais aussi à les réaliser afin de mettre à disposition les ressources correspondantes.

Le changement de stratégie n'est pas seul à ouvrir de nouvelles perspectives à notre entreprise. La numérisation en particulier constitue aussi un défi pour la Suva: elle augmente les exigences posées aux collaborateurs et à l'infrastructure; le progrès technologique requiert une plus grande flexibilité. Seul un développement permanent nous permettra de continuer à offrir à la place économique suisse des solutions efficaces et de qualité élevée.

La Suva fêtera en 2018 ses 100 ans d'existence dans une forme remarquable, aussi bien du point de vue de la capacité de risque que du fait d'être dotée d'une organisation et d'une gouvernance d'entreprise modernes. Le Conseil de la Suva et son nouveau président Gabriele Gendotti, la Direction et nos collaborateurs mettent tout en œuvre pour faire en sorte que la Suva soit parée pour affronter les défis du futur. Nous sommes convaincus de pouvoir continuer à envisager l'avenir avec sérénité.



Markus Dürr  
Président du Conseil de la Suva



Felix Weber  
Président de Direction



**Nous assurons le  
suivi de quelque  
129 300 entre-  
prises employant  
2 millions  
d'assurés.**



# Rapport d'activité 2017

«Depuis cent ans, nous œuvrons en faveur de la place économique suisse. Avec des primes équitables pour les entreprises et des prestations solides pour les accidentés.»

Felix Weber, président de Direction

## Notre activité

La Suva est l'un des piliers du système suisse d'assurances sociales. Entreprise indépendante de droit public, elle assure les travailleurs contre les conséquences des maladies professionnelles et des accidents du travail et durant les loisirs. La Suva allie prévention, assurance et réadaptation. Elle exploite deux cliniques de réadaptation et gère également l'assurance militaire et l'assurance-accidents des chômeurs (AAC).

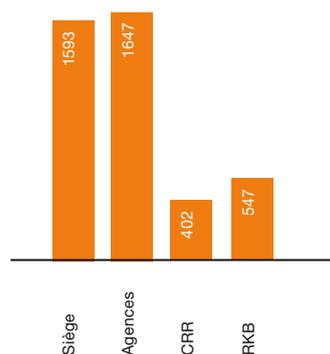
## Primes d'assurance et placements

Les 4 milliards de francs de primes des entreprises assurées sont restitués aux victimes d'accidents sous la forme de prestations d'assurance. La Suva gère 51 milliards de francs de valeurs immobilisées qui garantissent notamment les rentes sur le long terme. Durant l'année d'octroi d'une rente, elle met de côté les fonds nécessaires au paiement de cette dernière. Ce capital de couverture des rentes représente l'essentiel des valeurs immobilisées. Le reste est constitué de provisions pour les prestations d'assurance à court terme comme les frais de traitement et les indemnités journalières ainsi que de réserves.

## Nous assurons la moitié de la Suisse

Quelque 129 300 entreprises totalisant près de deux millions de travailleurs bénéficient des services de nos 4189 collaborateurs dans les domaines de la prévention, de la réadaptation et de l'assurance. Près de la moitié des salariés suisses sont assurés auprès de la Suva contre les

## Collaborateurs Suva et cliniques



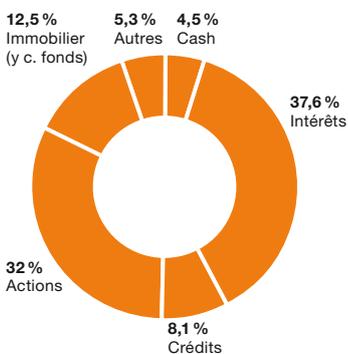
Les 4189 collaborateurs de la Suva (4220 en 2016) sont répartis à raison de 40 % respectivement au siège de Lucerne et dans les agences et de 20 % dans les cliniques de Bellikon (RKB) et de Sion (CRR).

conséquences des accidents professionnels et non professionnels.

## Nos prestations pour l'industrie et l'artisanat suisses

Les assurés ont droit au traitement médical des lésions résultant d'un accident ou d'une maladie professionnelle, sans limitation temporelle ni financière. La Suva verse aussi des prestations en espèces, p. ex. sous la forme d'indemnités journalières et de rentes d'invalidité ou de survivants. Elle prend en charge les traitements médicaux consécutifs à un accident, et ses collaborateurs s'occupent de la réadaptation et de la réinsertion professionnelle des personnes concernées. Autant de mesures qui contribuent à renforcer l'industrie et l'artisanat suisses.

## Portefeuille de placements



La répartition est basée sur des primes de risque. La quote-part d'actions comprend par exemple aussi les portefeuilles «private equity» et «equity hedge».

## Evolutions et tendances

### Droit et politique: révision de la LAA et débats politiques sur le recours à des détectives

La nouvelle loi sur l'assurance-accidents (LAA) est entrée en vigueur durant l'exercice à la satisfaction de la Suva. Grâce à une planification efficace, la Suva est parvenue à mettre en œuvre tous les changements importants avant la date de l'entrée en vigueur de la loi révisée. A la suite de l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme, qui a considéré comme insuffisantes les bases légales relatives à l'engagement de détectives en Suisse pour confondre des fraudeurs présumés, le processus législatif s'est amorcé. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) a élaboré une base légale régissant l'observation des assurés, soutenue pour l'essentiel par le Conseil fédéral. Le Conseil des Etats a adopté le projet de sa commission lors de la session d'hiver 2017, créant ainsi la base légale requise pour les observations. La loi autorise notamment les enregistrements visuels et sonores.

### Société: facteurs humains dans la prévention

Grâce à des mesures techniques et organisationnelles destinées à promouvoir la sécurité au travail, le nombre des accidents de travail n'a cessé de diminuer. Afin de réduire encore le nombre des accidents, la Suva place l'être humain au centre de ses activités de prévention. La science des facteurs humains étudie le rôle de l'homme dans des systèmes complexes (quelle incitation pour un comportement adéquat dans un contexte donné?). La Suva entend exploiter ces enseignements pour créer des offres de prévention efficaces.

### Technologie: numérisation

La Suva considère la numérisation comme une opportunité. Certaines étapes de travail sont déjà exécutées par des systèmes ou avec leur assistance. En outre, chaque processus de prestations est appelé, par le biais du programme «Digital@Suva», à lancer des projets de numérisation pour gagner en efficacité.

### Stratégie d'entreprise «avance»

En automne 2016, le Conseil de la Suva a approuvé la nouvelle stratégie d'entreprise «avance». Cette stratégie met l'accent sur l'activité de base (LAA/LAM) et la prévention, sans perdre de vue la combinaison efficace de prévention, d'assurance et de réadaptation. Pour financer les investissements nécessaires, des restructurations internes ont été entreprises.

Les processus de prestations ont lancé les premiers projets de mise en œuvre durant l'exercice. Pour renforcer le conseil en matière de prévention, les agences disposent désormais de spécialistes en prévention.

### Collaboration renforcée pour une réinsertion rapide

Dans divers cantons, les agences Suva, les associations économiques, les offices AI et les médecins ont convenu de collaborer étroitement pour faciliter la réinsertion professionnelle des personnes en incapacité de travail. Les différents acteurs expriment ainsi leur volonté de favoriser la réinsertion rapide et garantie dans le processus de travail des personnes tombées malades ou victimes d'un accident.

### Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante

La Suva s'engage depuis des décennies en faveur d'une solution globale à la problématique de l'amiante. Ainsi, dans le cadre de la table ronde organisée par le conseiller fédéral Alain Berset, elle a proposé son soutien technique et conceptuel pour

offrir de l'aide aux victimes de l'amiante et à leurs proches de façon rapide, juste et directe indépendamment du fait que la maladie ait été reconnue comme maladie professionnelle. Il en est résulté le **Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante** (EFA) fondé en mars 2017 par des associations et des entreprises.

### Dix ans Swissdec

Pour alléger les charges administratives entre les entreprises et l'administration, plus de 13 millions de données sont transmises à partir de systèmes de comptabilité salariale certifiés Swissdec. La Suva détient la présidence de Swissdec en la personne de Felix Weber. L'Association a fêté ses dix ans d'existence en 2017. Aujourd'hui, un tiers des données salariales nécessaires sont communiquées à la Suva via une interface Swissdec. [Plus →](#)

### Nouveau président du Conseil de la Suva



Lors de sa séance du 17 novembre 2017, le Conseil de la Suva a élu le Tessinois Gabriele Gendotti à sa tête. Il succède à Markus Dürr, qui s'est retiré après quatre ans de présidence, et prend ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2018. [Plus →](#)

# Sécurité au travail et durant les loisirs



## Accidents et maladies professionnels

177 973

Les nouveaux cas d'accidents et de maladies professionnels (AP) ont diminué de 0,2 %.

## Accidents durant les loisirs

268 934

Les nouveaux cas d'accidents non professionnels (ANP) ont augmenté de 1,9 %.

## Examens médicaux

43 656

Le nombre d'examens médicaux a diminué par rapport à 2016.

## Risque de cas AP

84,6

Le risque de cas (accidents pour 1000 TPT) a diminué de 0,6 % dans la branche AP.

## Risque de cas ANP

130,1

Le risque de cas (accidents pour 1000 TPT) a augmenté de 1,3 % dans la branche ANP.

## Règles vitales

63 %

de tous les travailleurs interrogés (panel de prévention 2017) connaissaient les règles vitales.

## Axes prioritaires de la sécurité au travail

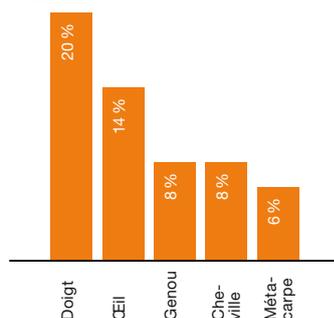
En 2017, la Suva a poursuivi de manière conséquente l'encouragement et la promotion de l'instruction des règles vitales ou des règles de sécurité spécifiques à l'entreprise. La tournée des chantiers a servi de tournée d'instruction. Nos experts en sécurité ont montré aux contre-maîtres comment transmettre durablement les règles vitales.

Lors des plus de 20000 contrôles en entreprises, le thème de l'instruction a été abordé systématiquement.

L'analyse du panel de prévention montre que l'instruction permet d'inculquer un comportement sûr. Fin 2017, 5200 entreprises avaient signé la Charte de la sécurité, soit près de 56 % de plus qu'en 2016.

En 2017, 49 accidents professionnels mortels ont été enregistrés, soit le nombre le plus bas de l'histoire de la Suva. Cela confirme que la «Vision 250 vies» est réalisable.

Top 5 des parties du corps les plus fréquemment blessées parmi tous les accidents professionnels déclarés en 2017



Les blessures les plus souvent déclarées concernent les doigts et les yeux.

«Les entreprises sont toujours plus nombreuses à mettre en œuvre la Charte de la sécurité et les règles vitales, ce qui rend la place économique suisse encore plus sûre.»

Edouard Currat, chef du département protection de la santé

## Maladies professionnelles

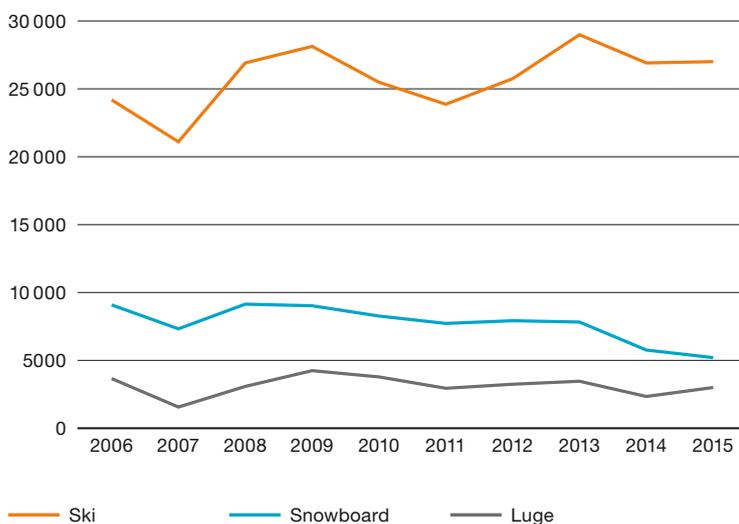
Toujours d'actualité en prévention des maladies professionnelles, la thématique de l'amiante a été abondamment traitée en 2017.

La protection de la peau dans les salons de coiffure, ainsi que la prévention du cancer de la peau dû aux rayons UV lors de travaux en plein air, principalement dans les entreprises d'horticulture et les constructions de routes, ont été définies comme axes prioritaires supplémentaires.

## Prévention en médecine du travail

Fin 2017, les programmes de prévention en médecine du travail ont été adaptés aux axes prioritaires de prévention des maladies professionnelles. L'accent a été mis sur la prévention des lésions de l'ouïe. Comme les lésions dues au bruit surviennent durant les premières années d'exposition, il importe de protéger l'ouïe des jeunes travailleurs dès le début. Une attention particulière est portée à l'information, la sensibilisation et l'instruction sur le port correct des protecteurs d'ouïe.

Accidents de sports de neige  
2006–2015



### Augmentation du nombre d'accidents de ski

Les raisons de l'augmentation du nombre d'accidents de ski sont variées. Il y a d'abord la présence accrue sur les pistes des baby-boomers, personnes assurées de plus de 45 ans, dotées de la constitution physique correspondante. Les pistes aplanies, le matériel de plus en plus performant, la capacité accrue des remontées mécaniques et une modification du comportement sont des facteurs supplémentaires influençant la hausse du nombre d'accidents. Aussi, des approches telles que le test pour les sports de neige sont des instruments importants de l'offre de prévention de la Suva.

## Sécurité durant les loisirs

### Sports de neige

La plupart des accidents de sports de neige se produisent par la faute de la victime. Avec la campagne en cours «[Test pour les sports de neige](#)», les skieurs et les snowboarders sont encouragés à adopter un comportement privilégiant la sécurité. Un nouveau partenariat avec Suisse Tourisme complète les canaux de communication classiques et en ligne. Le test figure désormais dans le rapport officiel sur les sports d'hiver des destinations de ski.

Près de 34 000 personnes ont fait le test jusqu'au bout au cours de la saison 2016/2017. Un sondage complémentaire a révélé que de nombreux amateurs de glisse ont réfléchi aux risques, voire modifié leur comportement.

### Football

Un tiers des accidents de football sont dus à des fautes. Le fair-play a aussi été l'un des messages phares de l'année 2017. En collaboration avec l'Association Suisse de Football, la Suva a lancé le [carton vert](#) en Coupe de Suisse. Les arbitres ont la possibilité d'attribuer des cartons verts



Sujet d'une affiche de sensibilisation pour davantage de fair-play sur le terrain de football.

pour distinguer des actions particulièrement fair-play.

### Chutes et faux pas

Les accidents dus aux chutes et faux pas sont nombreux. Dans le domaine des accidents non professionnels, une activité de conseil sur deux concerne la campagne «[trebucher.ch](#)».

En mettant sur pied une action conjointe atypique, Migros Lucerne et la Suva ont attiré l'attention sur les accidents dans les escaliers. Plusieurs acteurs dans le rôle d'accidentés ont sillonné différents centres commerciaux de Suisse centrale,

avec pour mission de sensibiliser les clients de la Migros au risque de chute dans les escaliers et de leur donner des conseils de prévention. Cette action a touché aussi bien les clients que les 6200 employés de la Migros. Elle est étendue à d'autres coopératives. [Plus →](#)

### Gestion de la santé dans l'entreprise

En 2017, les activités de prévention autour de la sécurité durant les loisirs et de la gestion de la santé dans l'entreprise ont permis d'atteindre plus de 100 000 collaborateurs. Beaucoup d'entreprises ont pris conscience que la prévention n'est pas un thème marginal. Elles se tiennent informées et sensibilisent régulièrement leurs collaborateurs au moyen de différentes idées de prévention. Et le résultat est réjouissant: de nombreuses entreprises ont pu réduire le nombre de jours d'absence de leurs collaborateurs.

# Assurance

## Taux de prime net AP

0,95 %

Le taux de prime net moyen de l'assurance contre les accidents professionnels a légèrement diminué.

## Taux de prime net ANP

1,32 %

Le taux de prime net moyen a légèrement augmenté dans l'assurance contre les accidents non professionnels.

## Degré de couverture

143 %

Les engagements financiers de la Suva sont couverts même en cas d'effondrement des marchés financiers.

## Valeur des immeubles

4,87

milliards de francs à fin 2017.

## Valeur immobilisée

51,2

milliards de francs. Telle est la valeur de marché des placements de la Suva.

## Performance des placements

7,8 %

La Suva a réalisé une performance globale réjouissante sur ses placements.

## Risques et primes stables

Sur le plan des risques, la situation est restée globalement stable en 2017. Les taux de primes sont demeurés inchangés pour près de la moitié des entreprises assurées. Les taux de primes nets moyens de l'assurance contre les accidents professionnels ont légèrement diminué de 0,96 % à 0,95 %.

Dans l'assurance contre les accidents non professionnels, ils ont enregistré une légère hausse, passant de 1,30 % à 1,32 %.

Dans l'ensemble, les suppléments destinés au financement des frais administratifs et de la prévention des accidents et des maladies professionnelles sont demeurés inchangés.

## Portefeuille de placements

Une performance globale réjouissante de 7,8 % a été réalisée sur les 51,2 milliards de valeurs immobilisées. La catégorie d'actifs des actions (notamment de pays émergents), les placements à revenu fixe, l'immobilier et les placements alternatifs ont fourni un apport positif au résultat. La situation s'est révélée plus difficile pour les placements sur le marché monétaire, dont le rendement a été affecté par les taux d'intérêt négatifs. Le degré de couverture financière a passé de 136 % en 2016 à 143 %, de sorte que le financement des rentes est garanti même en cas d'effondrement des marchés financiers. [Plus →](#)

En tant qu'investisseur, la Suva prend en considération les aspects non seulement financiers, mais aussi écologiques, éthiques et sociaux, et elle est signataire des «Principes pour l'Investissement Responsable



«Avec un degré de couverture financière de 143 %, le financement de la Suva est toujours très solide.»

Ernst Mäder, chef du département finances

des Nations Unies (UNPRI)». Par ailleurs, elle est membre fondatrice de l'«Association Suisse pour des investissements responsables (ASIR)» et de l'association «Swiss Sustainable Finance (SSF)» [Plus →](#)

## Immobilier

La Suva investit à l'échelle nationale dans des biens immobiliers existants et nouveaux; elle veille à ce que ceux-ci recèlent un solide potentiel de développement et de rendement tout en privilégiant la durabilité et le long terme. Le [portefeuille immobilier](#) est optimisé en permanence afin de préserver sa compétitivité et sa valeur. Il est diversifié entre surfaces de logement, de bureau, d'artisanat et de vente.

En 2017, les investissements immobiliers ont porté sur un montant de 68,5 millions de francs, tandis que les désinvestissements se chiffraient à 87,9 millions. Le volume des investissements en portefeuille s'élève à 4,87 milliards de francs, et le revenu locatif théorique annuel s'établit à 266,3 millions de francs.

Pendant l'exercice, deux CIFI Real Estate Investment Awards ont été [attribués à la Suva](#) pour la gestion de son portefeuille immobilier.

# Gestion des cas et réadaptation



## Frais de traitement

# 1206

millions de francs

Les coûts sont restés stables par rapport à l'exercice précédent.

## Coût des indemnités journalières

# 1373

millions de francs

Le coût des indemnités journalières en revanche a légèrement augmenté de 1,7 %.

## Rentes d'invalidité

# 1658

Le nombre des rentes d'invalidité notifiées a légèrement diminué.

## Capital de couverture

# 576

millions de francs

Les coûts totaux des cas d'invalidité (capital de couverture) se sont accrus de 2,8 %.

## Cas suspects

# 1271

Les spécialistes de la lutte contre la fraude à l'assurance ont examiné 25 % de plus de cas suspects.

## Taux de réinsertion

# 88 %

des 4200 personnes présentant une lésion associée à un pronostic défavorable ont réintégré le monde du travail.

## Un peu plus d'accidents

465 701 accidents et maladies professionnelles ont été déclarés à la Suva en 2017 (+1,0 %). La durée de perception des indemnités journalières a légèrement diminué à 41 jours (41,2).

Le nombre croissant des cas d'indemnité journalière (+1,9 %) se répercute sur leur coût qui a atteint 1,373 milliard de francs (+1,7 %).

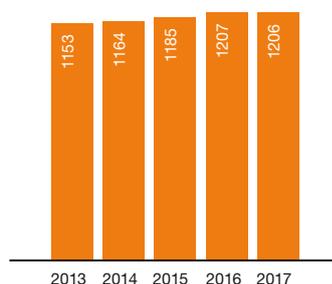
Les mesures pour freiner l'augmentation des frais de traitement produisent leur effet. Malgré une hausse du nombre de cas de 0,4 %, les frais de traitement se sont maintenus à un niveau stable de 1,206 milliard de francs (-0,1 %).

Les frais de traitement par cas ont diminué à 2006 francs (-0,5 %). Les coûts moyens par cas (frais de traitement et indemnités journalières) ont augmenté de 0,5 % en raison du coût accru des indemnités journalières.

Un accident a coûté en moyenne 4133 francs à la Suva en 2017.

Le nombre des rentes d'invalidité notifiées a légèrement diminué. 1658 nouvelles rentes ont été allouées, soit 12 de moins qu'en 2016. Les coûts des cas d'invalidité (capital de couverture) se sont élevés à 576 millions de francs (+2,8 %).

**Frais de traitement** Evolution des frais de traitement en mio. CHF



«Notre gestion des frais de traitement produit ses effets: les frais de traitement moyens par cas ont encore diminué.»

Daniel Roscher, chef du département prestations d'assurance et réadaptation

## Incitations pour réinsertions en entreprise

Le programme de réinsertion de la Suva procure un avantage financier aux employeurs qui offrent, dans des cas pertinents, une perspective professionnelle aux victimes d'accidents.

Un montant de quelque 0,6 million de francs a ainsi permis d'offrir une nouvelle perspective professionnelle à 38 personnes accidentées. Un investissement doublement gagnant, car il a permis d'économiser plus de 10 millions de francs sur de futurs versements de rentes. [Plus →](#)

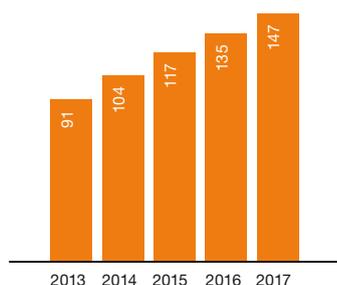
## Tarifs médicaux

Dans le domaine ambulatoire, l'année 2017 a vu la finalisation des tarifs pour les fauteuils roulants d'une part et les dentistes d'autre part. Dans le domaine stationnaire, le Service central des tarifs médicaux (SCTM) a conclu la nouvelle convention «CTM SwissDRG» avec 105 cliniques en faisant usage de l'autonomie contractuelle conférée par la LAA et sélectionné les fournisseurs de prestations sur la base de critères qualitatifs, économiques et quantitatifs.

## Lutte contre la fraude à l'assurance

En 2017, 1271 cas suspects ont été traités (+25 %). A la suite de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme au mois d'octobre 2016, la Suva a renoncé à faire appel à des détectives. Il en est résulté une baisse de 30 % du montant économisé, qui s'est établi à 12,5 millions de francs. Ce résultat met en perspective l'importance de l'impact de la décision de renoncer à recourir à des détectives. Les observations ordonnées les années précédentes visaient quelques cas isolés particulièrement coûteux. [Plus →](#)

**Lutte contre la fraude à l'assurance**  
Economies cumulées depuis 2007 en mio. CHF



## Projet smartCare

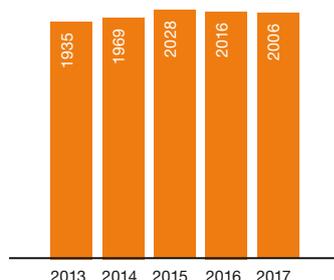
La numérisation va changer la gestion des cas: à l'avenir, les portails et les applis, l'échange mécanique des données et un ensemble de règles satisferont aux attentes accrues pour une information rapide et des processus de travail efficaces. Aucune concession n'est toutefois permise en matière de qualité. L'exercice 2017 a vu l'adoption de la stratégie de gestion des cas et le lancement des premiers projets de mise en œuvre.

## Gestion des frais de traitement

L'optimisation de la gestion des frais de traitement s'est poursuivie en 2017. Divers processus ont été améliorés ou redéfinis. Les services centralisés de support apportent une aide importante aux agences pour le contrôle des factures. Et c'est payant, car les économies réalisées grâce au

contrôle des factures stationnaires (SwissDRG) ont considérablement augmenté. Les frais de traitement moyens par cas continuent à baisser. [Plus →](#)

Frais de traitement par cas (CHF)



## Rehaklinik Bellikon (RKB)

En 2017, la transformation et l'agrandissement de la Rehaklinik Bellikon se sont poursuivis selon les plans. Même en plein travaux, la clinique a enregistré une occupation réjouissante des lits de 94 %. La clinique a été audité par le Swiss Safety Center selon la norme ISO 9001:2015. L'organisme de certification atteste une gestion de la qualité efficace et souligne explicitement la bonne collaboration interdisciplinaire et interprofessionnelle ainsi que la compatibilité exemplaire des processus. [Plus →](#)

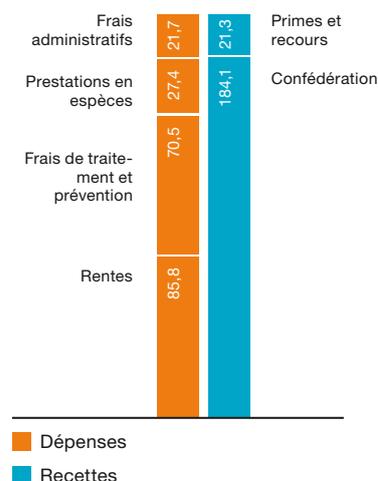
## Clinique romande de réadaptation (CRR)

Un taux d'occupation des lits de 95,1 % confirme la tendance positive amorcée l'année précédente. En tant que plus important centre spécialisé en paraplégie pour la Suisse latine, la CRR a organisé en mai la première rencontre romande de paraplégie. En outre, les collaborateurs de la clinique ont saisi l'occasion d'une émission de la RTS «Caravane FM» afin de donner une image positive de la CRR dans toute la Suisse romande. [Plus →](#)

## Assurance militaire

La Suva gère l'assurance militaire, qui a le statut d'assurance sociale indépendante, sur mandat et pour le compte de la Confédération. Elle traite environ 75 % de cas de maladie et 25 % d'accidents. L'exercice s'est clos pour elle par un **bon résultat**. Dans le cadre du programme de stabilisation 2017–2019, la Confédération a introduit au 1<sup>er</sup> janvier 2018 un nouveau système de primes pour l'assurance militaire. Celui-ci doit permettre de réaliser des économies supplémentaires de 2 millions de francs par an. Les militaires de carrière actifs et à la retraite continuent de payer une prime uniforme, basée désormais sur l'évolution des coûts de maladie et non plus sur un taux de 2,3 % du montant annuel maximum du gain assuré. Les coûts résultant de maladies survenues pendant le service (service de milice, service de promotion de la paix, actions humanitaires) ne sont pas pris en compte dans la détermination des primes. Informations complémentaires dans [l'édition 2018 de la statistique](#).

Dépenses et recettes de l'assurance militaire en mio. CHF



En 2017, l'assurance militaire a versé environ 205 millions de francs à titre de prestations d'assurance et de frais administratifs. Le financement est assuré par la Confédération à hauteur de 184 millions de francs et de 21 millions par les primes et les recettes de recours.



La Suva est  
gérée par les  
partenaires  
sociaux depuis  
100 ans.

# Gouvernance d'entreprise

## Dispositions légales et directives internes

La conformité juridique et la gestion du risque font partie intégrante de la culture d'entreprise et de conduite de la Suva. Le Conseil de la Suva, la Direction et chaque collaborateur sont tenus de respecter les dispositions légales et internes. Cette exigence permet à la fois de garantir la conformité juridique des pratiques professionnelles au sein de l'entreprise et de prévenir activement toute atteinte à la réputation. Les secteurs gouvernance et risk management répondent aux questions des unités organisationnelles, les conseillent dans le cadre de leurs projets et organisent des cours pour les collaborateurs.

## Conformité juridique

Dans le cadre de la conformité juridique, la Suva attache une grande importance à la modernité de la protection des données et à l'efficacité de la sécurité de l'information. Elle aborde régulièrement le sujet et organise des cours consacrés à la protection des données dans le travail quotidien. La Suva suit par ailleurs avec attention l'évolution de la technique et de la législation et adapte ses règlements internes au cas par cas. En 2017, les plus hauts responsables se sont notamment penchés sur le thème prioritaire de la transformation numérique. Les changements technologiques qui l'accompagnent ne concernent pas uniquement nos clients, mais bien la Suva elle-même.

## Gestion des risques

La gestion des risques favorise une approche des risques adaptée aux différents échelons hiérarchiques et crée la transparence. Les risques sont identifiés, hiérarchisés et évalués annuellement. La Direction fait régulièrement le point sur la situation en matière de risque pour l'entreprise et informe la Commission du Conseil de la Suva au sujet des mesures arrêtées et mises en œuvre. La gestion des risques établit en outre, pour la sécurité des personnes, des informations et des immeubles, des directives visant à garantir les objectifs de sécurité en termes de confidentialité, de disponibilité et d'intégrité.

Le système de contrôle interne (SCI), sous-ensemble de la gestion des risques, permet de réduire, grâce à l'efficacité des contrôles effectués, les principaux risques liés à la gestion des opérations et garantit la fiabilité de l'information financière.

## Révision interne

La révision interne est directement subordonnée à la Commission du Conseil de la Suva et au président du Conseil. Elle délivre indépendamment et objectivement des prestations d'audit et des prestations de conseil destinées à produire une valeur ajoutée et à améliorer les processus. La révision interne participe à la réalisation et à l'amélioration des objectifs de la Suva à travers une évaluation systématique ciblée de l'efficacité de la gestion du risque, des contrôles ainsi que des processus de direction et de surveillance. Elle travaille de manière autonome et se conforme aux normes internationales pour la

pratique professionnelle de la révision interne.

## Révision externe

La société de révision vérifie la comptabilité et la clôture des comptes conformément aux dispositions du Code des obligations (art. 727 ss). Elle définit les points essentiels en tenant compte des contrôles effectués par la révision interne. La société mandatée, à savoir KPMG depuis l'exercice 2016, peut exercer son activité pour la Suva pendant six années de suite au maximum.

# Conseil de la Suva et Commission du Conseil de la Suva

## Représentants

40

## Représentants des travailleurs

16

## Représentants des employeurs

16

## Représentants de la Confédération

8

Fondé sur le principe du partenariat social, le Conseil de la Suva est composé de quarante membres, dont seize représentants des travailleurs, seize représentants des employeurs et huit représentants de la Confédération. La composition du Conseil de la Suva permet aux assurés de faire valoir leurs intérêts au sein de l'organe suprême de gestion. Le Conseil de la Suva est essentiellement chargé de la définition des objectifs stratégiques et des moyens nécessaires à la réalisation de ces derniers.

Le Conseil fédéral le nomme pour une période de quatre ans sur la base de la LAA en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### Tâches

Le Conseil de la Suva édicte notamment les règlements organiques de l'entreprise, statue sur diverses nominations, approuve les normes comptables et fixe les tarifs de primes, adopte le budget pour les coûts d'exploitation, le plan financier et les principes comptables ainsi que le rapport annuel et les comptes annuels avant de les soumettre à l'approbation du Conseil fédéral. Il décide de l'étendue du réseau des agences et définit les grandes lignes de la politique de prévention.

### Commission du Conseil de la Suva

Composée de huit membres issus du Conseil, la Commission du Conseil de la Suva assume les tâches d'un conseil d'administration au sens du droit des sociétés anonymes. Elle contrôle la gestion des affaires et la marche de l'entreprise. Elle contrôle par ailleurs la stratégie de l'entreprise

et veille à l'adéquation du système de contrôle interne, de la gestion des risques et du système de gestion de la conformité juridique.

Elle nomme les membres de la Direction, les chefs de division, y compris les membres de la direction des cliniques de réadaptation et les chefs d'agence. Elle édicte des prescriptions sur le placement et la gestion des avoirs de la Suva et statue sur les objets et les nominations qui lui sont confiés par le Conseil de la Suva. Elle fixe par ailleurs la rétribution du personnel hors classe.

### Indemnisation du Conseil de la Suva

En vertu du règlement édicté par le Conseil de la Suva, en vigueur jusqu'au 30 juin 2017, et du nouveau règlement adopté par le Conseil fédéral, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, les 40 membres du Conseil ont perçu en 2017 des honoraires d'un montant global de 693 640 francs (717 180 en 2016) et des prestations annexes d'un montant de 26 239 francs (32 565 en 2016). En 2017, le Conseil de la Suva s'est donc vu allouer un montant total de 719 879 francs (749 745 en 2016). Le président du Conseil de la Suva a perçu des honoraires de 99 800 francs (100 000 en 2016) et des prestations annexes de 3 110 francs (2 662 en 2016).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Conseil de la Suva et la Commission du Conseil sont présidés par Markus Dürr. Kurt Gfeller, vice-directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam, et Doris Bianchi, secrétaire dirigeante de l'Union syndicale suisse USS, exercent les charges de vice-présidents au 31 décembre 2017.

## Présidence du Conseil de la Suva



### Markus Dürr

né le 1<sup>er</sup> mai 1947  
Président du Conseil de la Suva et  
de la Commission du Conseil du  
1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2017,  
Dr méd. vét.

Carrière professionnelle: chef du Département de la santé et des affaires sociales du canton de Lucerne (1999–2009); membre du Conseil de l'institut de Swissmedic (2002–2015); président de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS (2004–2007); président du conseil communal de Malters (1987–1996); gestion du propre cabinet vétérinaire et exercice de tâches accessoires (1977–1999).

Markus Dürr est membre des Conseils d'administration de la Rehaklinik Hasliberg AG, de la clinique privée Reichenbach bei Meiringen AG, de Michel Services AG et de B&I Capital AG; vice-président de Verdunova AG et membre de l'advisory board Trendtage Gesundheit Luzern.



### Doris Bianchi

née le 18 décembre 1974  
Vice-présidente du Conseil de la Suva  
du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 janvier 2018,  
Dr iur.

Carrière professionnelle: secrétaire dirigeante en charge du domaine des assurances sociales et première secrétaire adjointe de l'Union syndicale suisse USS (depuis 2011); secrétaire centrale de l'USS en charge de la protection de la santé, de la sécurité au travail et du droit du travail (2005–2010); collaboratrice scientifique de la Conférence universitaire suisse à Berne (2003–2005); assistante scientifique, chaire de droit constitutionnel, administratif et européen, Université de Zurich (2000–2002).

Doris Bianchi est présidente de la Fondation institution supplétive LPP, directrice de la caisse de pension de l'Union syndicale suisse USS et membre du Conseil de fondation du Fonds de garantie LPP, de la Commission fédérale LPP, de la Commission fédérale AVS/AI et membre du Conseil de fondation Addiction Suisse.



### Kurt Gfeller

né le 14 septembre 1960  
Vice-président du Conseil de la Suva  
depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, lic. ès sciences  
politiques

Carrière professionnelle: vice-directeur (depuis 1998) et secrétaire de l'Union suisse des arts et métiers usam (1992–1997).

Kurt Gfeller est membre du Conseil de fondation de la caisse supplétive LAA, membre du Conseil de fondation et président du comité de placement de proparis Prévoyance arts et métiers Suisse, assesseur du comité de l'Association Artisans et membre de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle et du comité de l'Association suisse des caisses de compensation professionnelles ainsi que délégué de la caisse de pensions ASGA.

---

## Président

**Markus Dürr**  
Malters

---

## Représentants de la Confédération

**Reto Babst**  
Hôpital cantonal de Lucerne

**Markus Dürr\***  
Malters

**Monika Bütler**  
Zurich

**Gabriele Gendotti\***  
Faido

**Philippe Maeder**  
Adliswil

**Markus Notter**  
Zurich

**Pascal Richoz**  
SECO, Berne

**Barbara Schaerer**  
Office fédéral du personnel OFPER, Berne

---

## 1<sup>re</sup> vice-présidente

**Doris Bianchi**  
Berne

---

## Représentants des travailleurs

**Renzo Ambrosetti**  
Syndicat Unia, Berne

**Maria Bernasconi**  
Association du personnel de la Confédération APC, Berne

**Doris Bianchi\***  
Union syndicale suisse USS, Berne

**Vincent Brodard**  
Syndicat du personnel des transports SEV, Berne

**Judith Bucher**  
Syndicat suisse des services publics SSP, Zurich

**Nicole de Cerjat**  
Société suisse des employés de commerce, Yverdon-les-Bains

**Natalie Imboden**  
Syndicat Unia, Berne

**Arno Kerst\***  
Syndicat Syna, Olten

**Matthias Kuert Killer**  
Travail.Suisse, Berne

**Catherine Laubscher Paratte**  
Syndicat Unia, Neuchâtel

**Nico Lutz\***  
Syndicat Unia, Berne

**Rudolf Marti**  
SE Immobilien und Tourismus, Kallnach

**Urs Masshardt**  
Hotel & Gastro Union, Lucerne

**Giorgio Pardini**  
syndicom, Berne

**Renato Ricciardi**  
Organizzazione Cristiano Sociale Ticinese OCST, Lugano

**Siège vacant**

---

## 2<sup>e</sup> vice-président

**Kurt Gfeller**  
Berne

---

## Représentants des employeurs

**Thierry Bianco**  
suissetec, Zurich

**Thomas Bösch**  
Association bâloise de l'industrie chimique, Bâle

**Peter Dietrich**  
Swissmem, Zurich

**Judith Fischer**  
Zoug

**Kurt Gfeller\***  
Union suisse des arts et métiers usam, Berne

**Heiner Gossweiler\***  
Société Suisse des Entrepreneurs SSE, Zurich

**Silvia Huber-Meier**  
Fédération des Industries Alimentaires Suisses fial, Berne

**Gian-Luca Lardi**  
Société Suisse des Entrepreneurs SSE, Zurich

**François Matile**  
Convention patronale de l'industrie horlogère suisse, La Chaux-de-Fonds

**Markus Meyer**  
Association suisse pour la communication visuelle viscom, Zurich

**Roland A. Müller\***  
Union patronale suisse UPS, Zurich

**Roman Rogger**  
Commerce Suisse VSIG, Bâle

**Hans Rupli**  
Association suisse des entreprises de construction en bois, Zurich

**Georg Staub**  
swisstaffing, Dübendorf

**Urs Wernli**  
Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA, Berne

**Markus Zemp**  
Association suisse des brasseries, Zurich

Etat au 31.12.2017.  
La période administrative ordinaire du Conseil de la Suva dure du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2019.

\* Membres de la Commission du Conseil de la Suva

# Commissions du Conseil de la Suva

---

## Commission de contrôle des finances

### Roman Rogger (président)

Urs Masshardt  
Judith Bucher  
Kurt Gfeller  
Markus Notter

---

## Commission de contrôle des immeubles

### Renzo Ambrosetti (président)

Heiner Gosswiler  
Gabriele Gendotti  
Rudolf Marti  
Hans Rupli

---

## Commission de l'assurance militaire

### Barbara Schaerer (présidente)

Gabriele Gendotti  
Thomas Bösch  
Urs Masshardt

La Commission de contrôle des finances, la Commission de contrôle des immeubles et la Commission de l'assurance militaire épaulent le Conseil de la Suva dans leurs domaines de compétence respectifs.

## Commission de contrôle des finances

La Commission de contrôle des finances évalue entre autres la situation financière de la Suva, vérifie la tenue des comptes et contrôle les comptes annuels. Ses comptes rendus au Conseil de la Suva sont fondés sur les activités d'audit de la révision externe. L'expert mathématicien conseille la Commission de contrôle des finances dans tous ses domaines d'activité et rend compte une fois par an de ses activités de consultant au Conseil de la Suva.

## Commission de contrôle des immeubles

La Commission de contrôle des immeubles évalue et approuve le volet stratégique des placements immobiliers directs. Elle est entre autres l'organe de conseil spécialisé de la Commission du Conseil de la Suva et approuve la stratégie immobilière dans le cadre de la stratégie de placement à long terme adoptée par la Commission du conseil. Elle exerce en outre un droit de veto sur la conformité stratégique des décisions de la Direction relatives à l'acquisition et l'aliénation de biens immobiliers à partir d'un montant déterminé et prend position sur certaines affaires particulières à l'intention de la Commission du Conseil de la Suva.

## Commission de l'assurance militaire

L'assurance militaire est gérée par la Suva en tant qu'assurance sociale fédérale indépendante. La Commission de l'assurance militaire se charge de sa surveillance. Elle est également chargée de l'examen préalable des affaires concernant l'assurance militaire relevant de la compétence du Conseil de la Suva, de la sauvegarde des intérêts de l'assurance militaire face à l'instance de haute surveillance, de l'examen préalable du budget et des comptes de l'assurance militaire à l'intention de la Direction et de la prise de position sur les questions et les affaires importantes concernant l'assurance militaire. En font partie un représentant des employeurs, un représentant des travailleurs et deux représentants de la Confédération.

# Direction

## Tâches

La Direction est l'organe exécutif suprême sur le plan opérationnel. Elle met en œuvre la stratégie de l'entreprise et représente la Suva envers l'extérieur. Le président de Direction et les trois membres de la Direction décident des mesures nécessaires pour que la Suva puisse remplir sa mission et assurer une conduite uniforme des affaires.

La Direction prépare les dossiers du Conseil de la Suva et de ses commissions et applique leurs décisions. Elle se compose du département direction et support, subordonné au président de Direction, Felix Weber. Son suppléant, Ernst Mäder, dirige le département des finances. Le département prestations d'assurance et réadaptation et le département protection de la santé sont dirigés respectivement par Daniel Roscher et Edouard Currat. Le président de Direction assume la supervision des différents départements ainsi que la responsabilité globale de la gestion opérationnelle de l'entreprise vis-à-vis du Conseil de la Suva.

## Indemnités allouées aux membres de la Direction

L'indemnisation des quatre membres de la Direction est fondée sur une rémunération de base et sur une part de salaire variable liée aux prestations. En 2017, elle s'est élevée au total, conformément aux dispositions réglementaires spécifiques de l'ordonnance sur les salaires des cadres et prestations annexes comprises, à 2 183 369 francs (2 205 992 francs en 2016). Le président de Direction a perçu une rémunération fixe d'un montant de 455 000 francs (440 000 francs en 2016), des versements uniques de composantes variables d'un montant de 130 000 francs (140 000 francs en 2016) et des prestations annexes de 3375 francs (3324 francs en 2016). Les indemnités versées aux membres de la Direction sont fixées chaque année par la Commission du Conseil de la Suva. Les membres de la Direction, comme tous les autres cadres, sont assurés auprès de l'Institution de Prévoyance de la Suva aux mêmes conditions que les autres collaborateurs. Il existe en outre un plan de prévoyance particulier.



### Felix Weber

né le 3 novembre 1965  
Président de Direction depuis 2016, membre de la Direction depuis 2009, lic. oec. HSG, économiste d'entreprise

Carrière professionnelle: groupe Zurich Assurance (différentes fonctions dirigeantes); Concordia Assurance suisse de maladies et accidents, Lucerne (membre de la direction de l'unité d'entreprise Marché); Suva (membre de la Direction et chef du département prestations d'assurance et réadaptation).

Président de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, président du conseil de fondation du bpa.

Mandats avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva: MediData AG, Root\*: développement de logiciels et transfert électronique de données; Venture Incubator AG, Zoug\*: société pour l'encouragement à la création de start-up; Betagtenzentren Emmen AG, Emmen.

\* sur mandat de la Suva



### Ernst Mäder

né le 26 juillet 1954  
Membre de la Direction depuis 2001, Dr oec., économiste

Carrière professionnelle: Union de Banques Suisses et Crédit Suisse (diverses fonctions dirigeantes); Credit Suisse First Boston (Director and Head of Fixed Income Research Switzerland/Europe); Credit Suisse Private Banking (chef Investment Research); Suva (chef de la division des finances).

Mandats avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva: MediData AG, Root (membre du CA et de la commission du CA)\*: développement de logiciels et transfert électronique de données.



### Edouard Currat

né le 7 juin 1960  
Membre de la Direction depuis 2003, ingénieur chimiste EPFL, MBA-HEC

Carrière professionnelle: Ciba-Geigy SA, Monthey (chef du développement technologique, puis chef de production pigments); Biazzi SA, Vevey (directeur suppl. projets et procédures); ELVIA Allianz, Genève (risk manager, contrôleur, directeur suppl., chef de la division controlling et marketing); CAP Assurance de protection juridique, Genève (membre de la direction, chef du département marketing et produits); ISREC (Institut Suisse de Recherche Expérimentale sur le Cancer), Lausanne-Epalinges (directeur adjoint, chef du département finances, administration et communication); FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile), Carouge-Genève (directeur); Suva Lausanne (directeur d'agence).

Aucun mandat dans des sociétés privées.



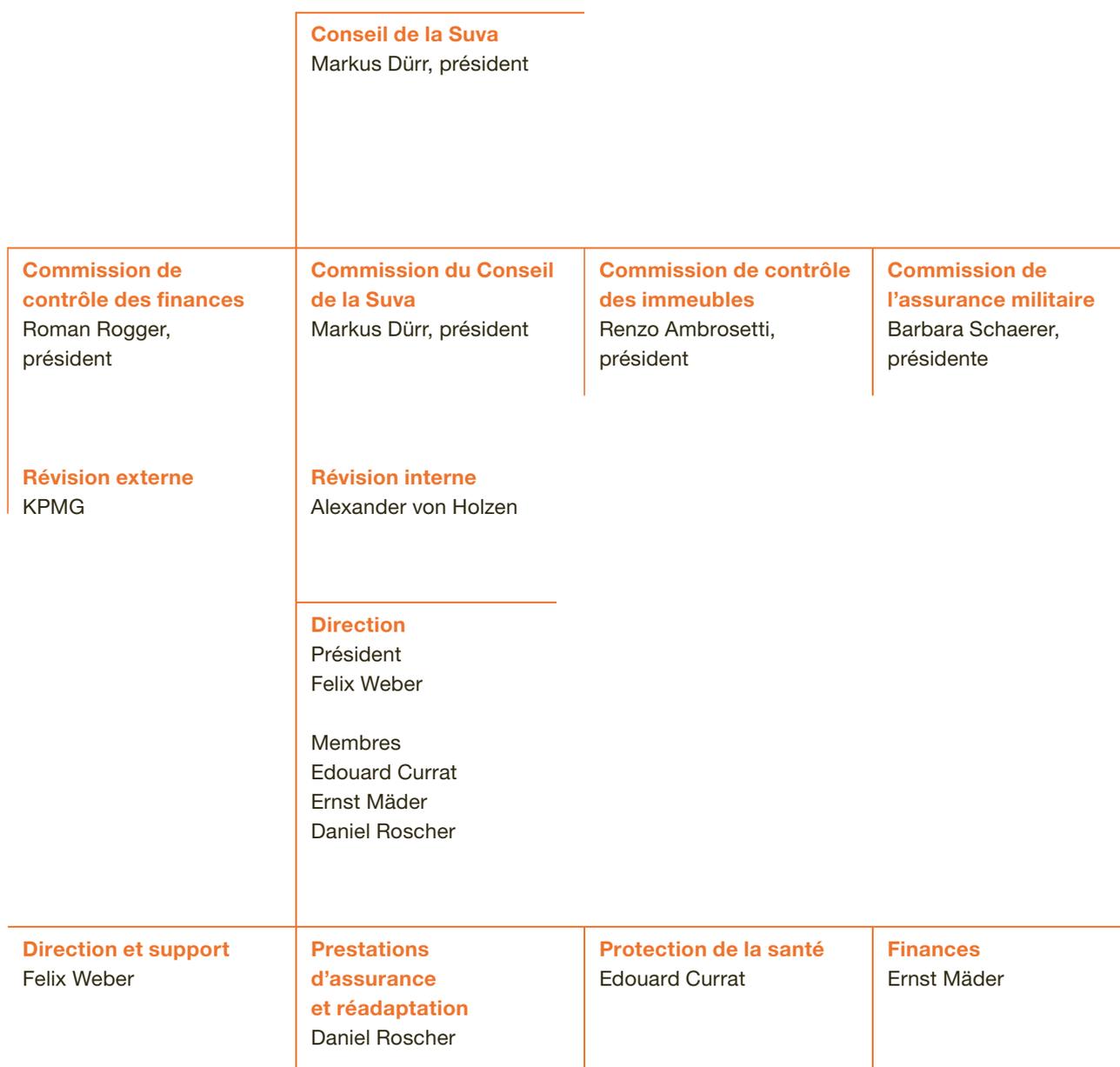
### Daniel Roscher

né le 28 septembre 1962  
Membre de la Direction depuis 2016, économiste d'entreprise ES AKAD, EMBA Université de Zurich

Carrière professionnelle: Zurich (différentes fonctions dirigeantes); Limmat Compagnie d'Assurances SA et Mobilière Suisse (chef du service des sinistres), Zurich (assurance des personnes, grands comptes sinistres et souscription); Suva (Suva Zürich, directeur d'agence; contrôleur de processus gestion des sinistres).

Mandats avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva: SwissDRG SA; Commission des tarifs médicaux\*; WFJB, Oberrieden.

# Organisation générale



# Organisation opérationnelle

## Direction et support

Felix Weber

Secrétariat général Marc Epelbaum
Médecin-chef Suva Christian A. Ludwig
Juriste en chef Suva Franz Erni
Informatique Stefan Scherrer
Communication et marketing Daniela Bassi
Personnel et logistique Wolfgang J. Pfund
Développement de l'entreprise Hans-Joachim Gerber

## Prestations d'assurance et réadaptation

Daniel Roscher

Tarifs médicaux Andreas Christen
Assurance militaire Stefan A. Dettwiler
Division juridique Franz Erni
Prestations d'assurance Thomas Mäder
Médecine des assurances Christian A. Ludwig
Rehaklinik Bellikon Directeur: Toni Scartazzini Directeur médical: Sönke Johannes
Clinique romande de réadaptation, Sion Directeur: Jean-Raphaël Kurmann Médecin-chef: Gilles Rivier
Suva Aarau Susanne Studer Wacker
Suva Basel Christophe Schwyzer
Suva Bern Bruno Schatzmann
Suva Solothurn Kilian Bärtschi
Suva Zentralschweiz Remo Molinaro
SCTM <sup>2)</sup> Andreas Christen

## Protection de la santé

Edouard Currat

Médecine du travail Claudia Pletscher
Sécurité au travail Lucerne André Meier
Protection de la santé au poste de travail Martin Gschwind
Offres de prévention Edith Müller Loretz
Sécurité au travail Lausanne Marc Truffer
Suva Bellinzona <sup>1)</sup> Roberto Dotti
Suva Delémont Jean-Marie Hauser
Suva Fribourg Gilbert Muller
Suva Genève <sup>1)</sup> Patrick Garazi
Suva La Chaux-de-Fonds François Schaer
Suva Lausanne Philippe Conus
Suva Sion Willy Bregy

## Finances

Ernst Mäder

Finances Hubert Niggli
Immeubles Franz Fischer
Technique de l'assurance Olivier Steiger
Suva Chur Marcel Kempf
Suva Linth Rainer Bättschmann
Suva St. Gallen <sup>1)</sup> Willi Kleeli
Suva Wetzikon Oliver Eugster
Suva Winterthur Daniel Vogel
Suva Zürich Daniel Roth
CSAA <sup>3)</sup> Oliver Ruf

<sup>1)</sup> Y compris les antennes de l'assurance militaire

<sup>2)</sup> Service central des tarifs médicaux LAA

<sup>3)</sup> Groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents

Etat au 31.12.2017

A fin 2017,  
le portefeuille  
immobilier  
s'élevait à  
4,7 milliards  
de francs.



---

26

**Bref commentaire**

---

28

**Compte d'exploitation général**

---

29

**Bilan**

---

30

**Tableau de financement**

---

31

**Tableau des fonds propres**

---

32

**Annexe aux comptes annuels**

---

47

**Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

---

49

**Rapport de la Commission de contrôle des finances**

---

50

**Décisions du Conseil de la Suva**

---

51

**Commentaires sur les comptes annuels**

---

54

**Comptes d'exploitation**

---

64

**Comparaison sur cinq ans**

---

## Généralités

Les comptes de la Suva font ressortir pour 2017 un solde positif de 363,7 millions de francs, le meilleur résultat enregistré depuis l'introduction de la loi sur l'assurance-accidents LAA (77,1 millions en 2016). Le résultat de l'exercice atteint encore le niveau fort réjouissant de 301,6 millions de francs (32,2 millions en 2016) lorsqu'on prend en compte la restitution aux entreprises assurées de 62,1 millions de francs sur les fonds de compensation (44,9 millions en 2016).

## Commentaire technique

Toutes branches d'assurance confondues, les recettes de primes ont augmenté en 2017 de 0,8 % par rapport à l'exercice précédent. Les deux principales branches d'assurance, l'assurance contre les accidents professionnels (AAP) et l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP), ont connu une évolution divergente. Les recettes générées par les primes ont diminué de 0,2 % dans l'AAP tandis qu'elles augmentaient de 2,7 % dans l'AANP.

Les taux de primes moyens de l'assurance contre les accidents professionnels ont baissé de 1,3 %. Dans l'assurance contre les accidents non professionnels, ils ont marqué une hausse de 1,5 %.

S'agissant des frais de traitement par cas, les coûts moyens ont reflué de 0,5 %, la deuxième baisse consécutive après celle de 0,3 % enregistrée en 2016. Cela s'explique par le fait que les importants tarifs SwissDRG et Tarmed n'ont pas subi de révision coûteuse pendant cette période. D'autre part, la Suva vérifie systématiquement les décomptes de prestations, ce qui a un effet positif sur les frais de traitement.

En 2017, 1658 nouvelles rentes d'invalidité ont été notifiées (1670 en 2016). Leurs coûts ont augmenté en raison des nouvelles normes comptables en vigueur depuis 2014 et du relèvement du gain assuré.

Sur une base comparable, le compte risque affiche un résultat positif de 63,7 millions de francs (53,6 millions en 2016).

## Commentaire financier

L'exercice 2017 s'est soldé pour la Suva par une performance d'ensemble de 7,8 %, supérieure à la moyenne de 3,8 % relevée sur les dix dernières années. Parmi les catégories d'actifs, ce sont les actions, notamment de pays émergents, qui ont contribué le plus largement à la bonne performance des placements. Les autres segments, tels que les titres à revenu fixe, l'immobilier et les placements alternatifs, ont fourni eux aussi un apport positif au résultat. La situation s'est révélée plus difficile pour les placements sur le marché monétaire, dont le rendement a été affecté par les taux d'intérêt négatifs.

Les valeurs immobilisées ont passé en 2017 de 48,0 milliards à 51,2 milliards de francs. De 135,9 % l'année précédente, le degré de couverture financière, soit le rapport entre avoirs et engagements, a passé à 142,7 % à fin 2017.

Sur cette toile de fond, le résultat financier (charges liées à l'intérêt technique compris) s'établit à 274,3 millions de francs (160,0 millions en 2016).

#### **Frais d'exploitation**

En recul par rapport à l'exercice précédent, les frais d'exploitation 2017 s'établissent à 538,5 millions de francs (700,3 millions en 2016). Déduction faite des charges supplémentaires non récurrentes figurant dans les comptes 2016 (financement de l'Institution de Prévoyance), il en résulte une réduction des coûts de 11,7 millions de francs pour l'exercice considéré. La diminution des frais d'exploitation reflète les différentes mesures de renforcement de l'efficacité engagées par la Direction en 2017.

Lucerne, le 9 avril 2018

Le président de Direction:  
Felix Weber

Les membres de la Direction:  
Edouard Currat, Ernst Mäder,  
Daniel Roscher

# Compte d'exploitation général 2017

	N° réf. <sup>2)</sup>	2017 1000 CHF	2016 1000 CHF
<b>Primes</b>	<b>1</b>	<b>4 165 402</b>	<b>4 131 385</b>
<b>Produits des intérêts techniques</b>		<b>876 540</b>	<b>896 931</b>
Prestations pour soins et remboursement de frais		-1 378 117	-1 401 775
Indemnités journalières		-1 403 261	-1 389 884
Rentes et indemnités en capital		-1 426 947	-1 409 893
Allocations de renchérissement aux rentiers		-245 046	-255 480
Recettes de recours		181 256	199 502
Prestations d'assurance payées		-4 272 115	-4 257 530
Provisions pour prestations de courte durée		-165 500	-167 300
Provisions pour prestations de longue durée		-137 398	-113 968
Provisions pour allocations de renchérissement		-18 000	-26 096
Variation des provisions techniques	<b>11</b>	-320 898	-307 364
<b>Charges des sinistres</b>		<b>-4 593 013</b>	<b>-4 564 894</b>
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail		86 930	92 737
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels		-92 057	-92 295
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire		184 096	194 332
<b>Autre résultat technique</b>		<b>178 969</b>	<b>194 774</b>
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>2</b>	<b>-538 535</b>	<b>-700 276</b>
<b>Versement réglementaire à la réserve générale<sup>1)</sup></b>		<b>0</b>	<b>-40 811</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>89 363</b>	<b>-82 891</b>
Résultat des placements	<b>3</b>	1 194 993	1 104 300
Charges des intérêts techniques		-876 540	-896 931
Autres produits financiers		-1 422	-2 736
Frais de gestion des placements	<b>4</b>	-42 699	-44 633
<b>Résultat financier</b>		<b>274 332</b>	<b>160 000</b>
<b>Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation</b>		<b>363 695</b>	<b>77 109</b>
<b>Réduction du fonds de compensation</b>		<b>-62 084</b>	<b>-44 903</b>
<b>Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation</b>		<b>301 611</b>	<b>32 206</b>
Réserves: dotation		301 611	32 206
<b>Affectation du résultat de l'exercice</b>		<b>301 611</b>	<b>32 206</b>

<sup>1)</sup> Conformément à la LAA révisée, en vigueur depuis le 1.1.2017, le versement réglementaire à la réserve générale est supprimé.

<sup>2)</sup> Voir annexe à partir de la page 32

# Bilan au 31 décembre 2017

	N° réf. <sup>1)</sup>	2017	2016
		1000 CHF	1000 CHF
<b>Actif</b>			
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>43 281 173</b>	<b>41 562 626</b>
Placements	5	43 089 627	41 357 672
Immobilisations incorporelles	6	145 153	157 249
Immobilisations corporelles	7	46 393	47 705
<b>Actif circulant</b>		<b>5 442 628</b>	<b>5 277 742</b>
Créances	8	4 538 786	4 458 854
Disponibilités	9	717 380	614 193
Stocks de matériel et d'articles manufacturés		1 633	519
Comptes de régularisation actifs	10	184 829	204 176
<b>Total de l'actif</b>		<b>48 723 801</b>	<b>46 840 368</b>
<b>Passif</b>			
<b>Fonds propres</b>		<b>3 018 726</b>	<b>2 717 114</b>
Réserves générales		1 332 955	1 333 345
Fonds de compensation		1 685 771	1 383 769
<b>Fonds étrangers</b>		<b>45 705 075</b>	<b>44 123 254</b>
<b>Fonds étrangers à long terme</b>		<b>40 453 902</b>	<b>38 962 110</b>
Provisions pour prestations de courte durée		8 704 900	8 539 400
Provisions pour prestations de longue durée		24 146 966	24 009 568
Provisions pour allocations de renchérissement		81 244	63 244
Provisions techniques	11	32 933 110	32 612 212
Provisions non techniques	12	7 503 381	6 334 487
Engagements financiers	5	17 411	15 411
<b>Fonds étrangers à court terme</b>		<b>5 251 173</b>	<b>5 161 144</b>
envers les fournisseurs et les prestataires	13	45 894	49 241
autres	14	250 158	243 188
Engagements à court terme		296 052	292 429
Comptes de régularisation passifs	15	4 955 121	4 868 715
<b>Total du passif</b>		<b>48 723 801</b>	<b>46 840 368</b>

<sup>1)</sup> Voir annexe à partir de la page 32

# Tableau de financement 2017

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
	1000 CHF	1000 CHF
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>301 611</b>	<b>32 206</b>
Provision pour prestations de longue durée	137 398	113 968
Provision pour prestations de courte durée	165 500	167 300
Provision pour allocations de renchérissement AFC et AAC	18 000	26 096
Provision pour risques découlant des placements	1 157 901	715 087
Provision pour développement de l'entreprise	12 807	-51 280
Dotations au fonds pour l'entretien et la rénovation des immeubles	-1 924	3 047
Augmentation du Fonds de secours	115	169
Corrections de valeur sur les placements	80 222	291 228
Corrections de valeur sur les immeubles d'exploitation	88 484	81 698
Corrections de valeur sur les immobilisations incorporelles	12 096	-79 885
Corrections de valeur sur les immobilisations corporelles	12 010	10 120
Versements aux réserves générales	0	40 811
<b>Dépenses et recettes sans influence sur les liquidités</b>	<b>1 682 608</b>	<b>1 318 360</b>
Créances de primes	-79 307	-1 293 782
Autres avoirs à court terme	-624	-14 512
Stocks de matériel et d'articles manufacturés	-1 114	1 317
Comptes de régularisation actifs	19 347	53 514
Engagements envers les fournisseurs et les prestataires	3 624	40 159
Comptes de régularisation passifs	86 406	1 351 723
<b>Variation de l'actif circulant</b>	<b>28 331</b>	<b>138 419</b>
<b>Flux de trésorerie découlant de l'exploitation (cash-flow)</b>	<b>2 012 551</b>	<b>1 488 984</b>
Investissements nets sur le marché monétaire	-206 495	-405 262
Investissements nets sur le marché des capitaux	-1 531 477	-1 224 441
Investissements nets en immeubles de placement	-74 205	-61 959
Investissements nets dans les immeubles d'exploitation	-88 484	-81 698
Investissements nets en immobilisations incorporelles	0	176 857
Investissements nets en immobilisations corporelles	-10 698	-8 569
<b>Flux de trésorerie découlant des investissements</b>	<b>-1 911 358</b>	<b>-1 605 072</b>
Hypothèques passives: remboursements et investissements	2 000	3 834
Fonds de compensation: prélèvement	0	-63 333
Fonds de secours: prélèvement et prestations	-5	-21
<b>Flux de trésorerie découlant des opérations financières</b>	<b>1 995</b>	<b>-59 519</b>
<b>= Variation nette du solde du flux de trésorerie</b>	<b>103 188</b>	<b>-175 607</b>
<b>+ Ancien solde du flux de trésorerie</b>	<b>614 193</b>	<b>789 800</b>
<b>= Nouveau solde du flux de trésorerie</b>	<b>717 380</b>	<b>614 193</b>

# Tableau des fonds propres 2017

	AAP	AANP	AFC	AAC	Activités accessoires <sup>1)</sup>	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
<b>Réserves générales</b>						
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	597 225	656 104	7 064	31 750	-	1 292 143
Attribution réglementaire	16 490	21 987	217	2 117	-	40 811
Etat au 31 décembre 2016	613 715	678 092	7 282	33 866	-	1 332 955
Attribution réglementaire	-	-	-	-	-	-
<b>Etat au 31 décembre 2017</b>	<b>613 715</b>	<b>678 092</b>	<b>7 282</b>	<b>33 866</b>	<b>-</b>	<b>1 332 955</b>
<b>Fonds de compensation</b>						
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	651 723	601 869	51 286	110 331	78	1 415 287
Attribution	-	55 484	1 015	28 744	313	85 556
Prélèvement	-8 448	-	-	-	-	-8 448
Réduction	-44 903	-	-	-	-	-44 903
Prélèvement par suite de réévaluation	-24 174	-35 428	-342	-3 388	-	-63 332
Etat au 31 décembre 2016	574 198	621 925	51 959	135 687	391	1 384 160
Attribution	159 903	199 633	9 921	-	368	369 825
Prélèvement	-	-	-	-6 130	-	-6 130
Réduction	-62 084	-	-	-	-	-62 084
<b>Etat au 31 décembre 2017</b>	<b>672 017</b>	<b>821 558</b>	<b>61 880</b>	<b>129 557</b>	<b>759</b>	<b>1 685 771</b>
<b>Total des fonds propres</b>	<b>1 285 732</b>	<b>1 499 650</b>	<b>69 162</b>	<b>163 423</b>	<b>759</b>	<b>3 018 726</b>

<sup>1)</sup> Détails voir annexe tableau 16, page 46

# Annexe aux comptes annuels 2017

## Généralités

### Gouvernance d'entreprise

Bien qu'étant un établissement de droit public autonome de la Confédération non coté en Bourse, la Suva se réfère, pour son information financière, aux directives déterminantes en matière de gouvernance d'entreprise telles que les Swiss GAAP RPC. Elle tient toutefois compte des particularités découlant notamment de la forme juridique et de l'organisation définies dans les prescriptions légales.

### Evénements postérieurs à la date du bilan

Entre le jour de clôture du bilan et la date de publication du présent rapport financier, il ne s'est produit aucun événement susceptible d'influencer de façon significative la situation financière et les résultats de l'exercice.

## Principes d'évaluation

### Bases

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont fondés sur les dispositions de la loi sur l'assurance-accidents (LAA), les bases de calcul établies le 1<sup>er</sup> septembre 1998 par le DFI (estimation des provisions techniques) et les normes comptables Swiss GAAP RPC. Les exceptions suivantes restent valables:

- Swiss GAAP RPC 2, 14

Les placements sont évalués en majeure partie à la valeur la plus basse, tout en maintenant la provision pour fluctuations de valeur.

- Swiss GAAP RPC 23

Il est notamment renoncé aux provisions requises pour les allocations de renchérissement, car la LAA dispose que ces dernières doivent être financées à partir du produit des capitaux ou au moyen de primes de répartition (art. 90 LAA). Par ailleurs, des provisions peuvent être constituées pour les frais d'exploitation à des fins de compensation.

La Suva n'est pas engagée dans des opérations de réassurance, qu'elles soient actives ou passives. Toutes les opérations sont enregistrées dans les livres à la date de conclusion et évaluées dès cet instant selon les principes ci-après pour la détermination du résultat.

### Obligations en francs suisses

Les obligations libellées en francs suisses sont portées au bilan selon la méthode linéaire dite du coût amorti («amortized cost»). La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est ainsi répartie de manière uniforme sur la période restante. Pour les emprunts remboursables par anticipation, il est tenu compte de la durée réduite restant à courir et d'une éventuelle prime. L'application de cette méthode rompt, pour ce poste du bilan, avec le principe de la valeur la plus basse.

### Autres placements sur les marchés financiers

Les autres titres de placement sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur vénale («juste valeur», cours boursier) si celle-ci est plus basse à la date du bilan. Le titre est estimé selon le principe de la valeur la plus basse jusqu'à sa vente.

### Hypothèques et prêts

Les hypothèques et les prêts sont portés au bilan à leur valeur nominale. Les pertes potentielles détectées font l'objet de corrections de valeur sur la base d'évaluations individuelles et en tenant compte du risque de contrepartie.

### Instruments dérivés

L'ensemble des contrats sur instruments financiers dérivés en cours à la date du bilan est comptabilisé aux valeurs actuelles.

### Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés, ou à la valeur de marché (p. ex. discounted cash-flow) si celle-ci est plus basse. L'amortissement est effectué sur 50 ans, jusqu'à ce que la valeur comptable ait atteint 80 % de la valeur de marché. Si la valeur de marché augmente pendant cette période, l'amortissement est ajusté.

### Participations

Les participations (à caractère d'infrastructure et dans des œuvres communes des assureurs) sont portées au bilan au prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

### Positions en monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen des devises à la date de clôture du bilan. Durant l'année, les cours du jour sont appliqués. Les principaux cours en fin d'exercice sont les suivants:

Cours de change en fin d'année (CHF)	2017	2016
	en CHF	en CHF
1 EUR	1.1703	1.0717
1 GBP	1.3168	1.2579
1 USD	0.9743	1.0200
1 CAD	0.7760	0.7579
100 JPY	0.8646	0.8709
1 AUD	0.7610	0.7341

### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles acquises sont portées au bilan si elles apportent un avantage quantifiable pendant plusieurs années.

Les valeurs incorporelles créées par l'entreprise elle-même ne sont pas portées à l'actif du bilan, à l'exception de l'application clé dédiée aux opérations d'assurance, qui est identifiable et apporte un avantage spécifique quantifiable pendant plusieurs années.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire et planifiée sur une période de trois à cinq ans, voire de vingt ans au maximum dans des cas dûment justifiés.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles d'un montant total inférieur à 500 000 francs (par décision d'investissement) ne sont pas portées à l'actif du bilan. Elles sont imputées directement au compte de résultats. Par ailleurs, les immeubles d'exploitation (cliniques) sont en principe évalués au franc symbolique.

Les amortissements sont effectués de manière planifiée sur toute la durée d'usage de l'immobilisation corporelle. La durée d'usage théorique des différentes catégories d'immobilisations est la suivante:

- Aménagements individualisés 10 ans
- Mobilier, machines et véhicules 5 ans
- Matériel informatique (hardware) 3 ans

### **Stocks**

Le matériel acheté et les produits de sécurité finis en stock sont évalués à leur coût d'acquisition ou de fabrication, mais au maximum à la valeur nette du marché. Les marchandises stockées durant une longue période et les articles non courants font l'objet d'une correction de valeur appropriée.

### **Provisions techniques**

Les provisions techniques sont calculées en fonction des engagements financiers auxquels la Suva devra probablement faire face envers les assurés et les victimes d'accidents. A cet égard, les capitaux de couverture afférents aux rentes courantes à la date de clôture du bilan sont évalués conformément aux bases de calcul édictées par le DFI avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les allocations de renchérissement en cours et futures sont financées selon le système de répartition, conformément à l'art. 90b LAA, et ne font pas l'objet de provisions.

Les provisions pour accidents non encore liquidés sont déterminées au moyen de méthodes actuarielles reconnues sur la base des valeurs empiriques des années précédentes.

Pour ce qui est de l'assurance militaire, la Suva agit en tant qu'organisme de règlement fiduciaire et non en tant qu'assureur. En vertu de la convention conclue avec le Conseil fédéral le 19 mai 2005, la Suva n'a aucune obligation, contractuelle ou de fait, de constituer des réserves actuarielles.

#### **Autres réserves à destination spéciale**

Sous ce poste sont constituées des corrections de valeur et des provisions individuelles pour tous les risques de pertes décelables en vertu du principe de prudence. En outre, ce poste comprend une réserve forfaitaire pour les risques découlant des placements. Les corrections de valeur et les provisions qui ne sont plus nécessaires d'un point de vue économique sont liquidées par le biais du compte de résultats.

#### **Autres actifs et passifs**

Les autres actifs et passifs (créances comprises) figurent au bilan à la valeur nominale ou d'acquisition, déduction faite d'éventuels amortissements.

#### **Opérations hors bilan**

Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan apparaissent à la valeur nominale.

#### **Impôts et redevances**

Les impôts et redevances sont imputés aux charges de l'exercice durant lequel l'état de fait économique intervient.

#### **Leasing**

Les contrats de leasing financier sont inscrits au bilan conformément à la norme Swiss GAAP RPC 13.

#### **Activités accessoires**

Les activités accessoires prévues par l'art. 67a LAA sont gérées au sein de la Suva en tant que centres de compétence. Les chiffres d'affaires internes ne sont pas éliminés; de même, le résultat et les postes du bilan sont présentés en valeur nette. Le résultat des activités accessoires est attribué à une propre réserve ou prélevé sur cette dernière.

Les cliniques de réadaptation de Bellikon et de Sion tiennent leur propre comptabilité sur la base du plan comptable de H+ (Les Hôpitaux de Suisse) et des prescriptions posées dans les Swiss GAAP RPC.

### **Prévoyance en faveur du personnel**

En matière de prévoyance professionnelle, nos collaborateurs sont affiliés à la fondation, juridiquement indépendante, constituée sous la dénomination d'Institution de Prévoyance en faveur du personnel de la Suva, qui est financée par les cotisations de l'employeur et du personnel. L'ensemble du personnel est assuré, à l'exception des apprentis dont le salaire n'atteint pas le seuil prévu par la LPP. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Pour les membres de la Direction, il existe une affiliation à une fondation collective pour la prévoyance professionnelle extra-obligatoire.

### **Transactions avec des parties liées**

La Suva n'effectue pas de transactions avec des personnes ou des organisations liées. Les membres du Conseil de la Suva ne sont pas considérés comme des parties liées.

### **Dépréciation d'actifs**

La valeur des actifs est réexaminée chaque année à la date de clôture du bilan. En cas d'indices de dépréciation, il est procédé au calcul de la valeur réalisable (test de dépréciation). Si la valeur comptable est supérieure à la valeur réalisable ou d'usage, une correction de valeur est effectuée par le biais d'un amortissement dans le compte de résultats.

Tous les taux de variation relatifs figurant dans les tableaux ci-après sont calculés sur la base des valeurs effectives.

Valeur – = valeur non inscrite au bilan ou non disponible  
Valeur 0 = < unité de mesure

## 1. Primes

	2017	2016	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 420 180	1 422 460	-0,2
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP) y compris primes de l'assurance par convention	1 978 527	1 925 717	2,7
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	19 167	19 156	0,1
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	175 520	188 341	-6,8
Assurance militaire (MV)	16 794	16 933	-0,8
<b>Primes nettes</b>	<b>3 610 188</b>	<b>3 572 607</b>	<b>1,1</b>
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	164 982	165 063	-0,0
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	251 687	244 689	2,9
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	2 707	2 347	15,3
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	20 194	21 667	-6,8
<b>Supplément de prime pour frais administratifs</b>	<b>439 570</b>	<b>433 766</b>	<b>1,3</b>
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	91 768	91 981	-0,2
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	14 754	14 371	2,7
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AAP	289	314	-8,0
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AANP	1 284	1 377	-6,8
<b>Supplément de prime pour la prévention des accidents</b>	<b>108 095</b>	<b>108 043</b>	<b>0,0</b>
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	192	789	-75,7
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	281	1 046	-73,1
<b>Supplément pour le financement des allocations de renchérissement</b>	<b>473</b>	<b>1 835</b>	<b>-74,2</b>
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	11 561	12 044	-4,0
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	10 687	10 788	-0,9
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	207	197	5,1
<b>Supplément pour paiement par tranches</b>	<b>22 455</b>	<b>23 029</b>	<b>-2,5</b>
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 597	1 566	2,0
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	2 208	2 104	4,9
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	24	23	4,3
<b>Intérêts moratoires</b>	<b>3 829</b>	<b>3 693</b>	<b>3,7</b>
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-10 024	-5 306	88,9
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	-8 995	-6 255	43,8
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	-189	-27	600,0
<b>Pertes nettes sur primes</b>	<b>-19 208</b>	<b>-11 588</b>	<b>65,8</b>
<b>Total des primes (montant brut) avant réduction du fonds de compensation</b>	<b>4 165 402</b>	<b>4 131 385</b>	<b>0,8</b>
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-62 084	-44 903	38,3
<b>Réduction du fonds de compensation</b>	<b>-62 084</b>	<b>-44 903</b>	<b>38,3</b>
<b>Total des primes (montant brut)</b>	<b>4 103 318</b>	<b>4 086 482</b>	<b>0,4</b>

## 2. Frais d'exploitation

	2017	2016	+/-	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	en %
Frais de personnel	440 019	444 634	-4 615	-1,0
Indemnités à des tiers	35 230	39 772	-4 542	-11,4
Frais de justice et de consultation	12 338	20 209	-7 871	-38,9
Mobilier, machines et véhicules	3 954	2 994	960	32,1
Charges informatiques	59 724	69 865	-10 141	-14,5
Frais de locaux	41 328	42 673	-1 345	-3,2
Frais de bureau et d'administration	31 337	34 829	-3 492	-10,0
Coût du matériel et frais spéciaux	5 174	3 707	1 467	39,6
Corrections de valeur	32 200	28 772	3 428	11,9
Autres charges <sup>1)</sup>	23 903	155 604	-131 701	-84,6
<b>Total des frais d'exploitation bruts</b>	<b>685 207</b>	<b>843 059</b>	<b>-157 852</b>	<b>-18,7</b>
Recettes des produits et prestations <sup>2)</sup>	-37 775	-34 640	3 135	9,1
Compensation de prestations internes et inscriptions à l'actif du bilan	-108 897	-108 143	754	0,7
<b>Total des frais d'exploitation nets</b>	<b>538 535</b>	<b>700 276</b>	<b>-161 741</b>	<b>-23,1</b>

<sup>1)</sup> En 2016 y compris contribution unique au financement de l'Institution de Prévoyance

<sup>2)</sup> Y compris résultats d'exploitation des activités accessoires (pas de répartition sur les branches d'assurance)

### Répartition des frais d'exploitation sur les branches d'assurance

	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	AAP	AAP	AANP	AANP	AFC	AFC	AAC	AAC	MV	MV	Total	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Exploitation de l'assurance	168 633	246 997	228 644	305 783	1 853	2 403	15 118	15 412	21 687	21 510	435 935	592 105
Prévention des accidents et maladies professionnels	86 931	92 737	-	-	-	-	-	-	-	-	86 931	92 737
Prévention des accidents non professionnels	-	-	15 266	14 371	-	-	771	1 377	-	-	16 037	15 748
<b>Total</b>	<b>255 564</b>	<b>339 734</b>	<b>243 910</b>	<b>320 154</b>	<b>1 853</b>	<b>2 403</b>	<b>15 889</b>	<b>16 789</b>	<b>21 687</b>	<b>21 510</b>	<b>538 903</b>	<b>700 590</b>

### Indications concernant l'Institution de Prévoyance (avantage ou engagement économique et charges de prévoyance)

	31.12.2017	31.12.2016	2017	2016			
	Excédent de couverture/découvert selon Swiss GAAP RPC 26 1000 CHF	Part économique de l'entreprise 1000 CHF	Part économique de l'entreprise 1000 CHF	Variation avec effet sur le résultat 1000 CHF	Cotisations ajustées à la période 1000 CHF	Charges de prévoyance dans frais de personnel 1000 CHF	Charges de prévoyance dans frais de personnel 1000 CHF
Plan de prévoyance sans excédent de couverture/découvert	0	0	0	0	57 533	57 533	57 779

### 3. Résultat des placements

	2017	2016	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	-16 069	-6 837	135,0
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	99 753	107 041	-6,8
Obligations	308 944	323 129	-4,4
Placements immobiliers indirects	40 751	40 119	1,6
Immeubles de placement	195 523	199 246	-1,9
Actions	158 613	160 552	-1,2
Placements alternatifs	379 737	259 093	46,6
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	3 975	2 233	78,0
<b>Produit courant</b>	<b>1 171 226</b>	<b>1 084 576</b>	<b>8,0</b>
Disponibilités	1 777	3 937	-54,9
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	33 189	7 724	329,7
Obligations	482 980	688 313	-29,8
Placements immobiliers indirects	92 790	44 660	107,8
Immeubles de placement	17 329	4 537	282,0
Actions	1 167 383	764 793	52,6
Placements alternatifs	588 631	537 258	9,6
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	3 412 117	3 732 879	-8,6
<b>Gain résultant de l'aliénation</b>	<b>5 796 197</b>	<b>5 784 101</b>	<b>0,2</b>
<b>Total du produit des placements</b>	<b>6 967 423</b>	<b>6 868 677</b>	<b>1,4</b>
Disponibilités	-2 556	-4 797	-46,7
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	-2 712	-11 166	-75,7
Obligations	-313 585	-502 982	-37,7
Placements immobiliers indirects	-249	-2 003	-87,6
Immeubles de placement	0	0	-
Actions	-217 726	-240 073	-9,3
Placements alternatifs	-361 044	-161 429	123,7
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	-3 636 435	-3 835 612	-5,2
<b>Perte résultant de l'aliénation</b>	<b>-4 534 307</b>	<b>-4 758 062</b>	<b>-4,7</b>
Disponibilités	-1 970	-21 256	-90,7
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	15 844	-2 704	-685,9
Obligations	54 353	-68 671	-179,1
Placements immobiliers indirects	43 882	-15 156	-389,5
Immeubles de placement	-12 328	-9 263	33,1
Actions	-3 567	-47 077	-92,4
Placements alternatifs	-229 002	15 574	-
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	52 567	-142 674	-136,8
<b>Corrections de valeur</b>	<b>-80 222</b>	<b>-291 228</b>	<b>-72,5</b>
<b>Total des charges résultant des placements</b>	<b>-4 614 529</b>	<b>-5 049 290</b>	<b>-8,6</b>
<b>Dotation à la provision pour risque découlant des placements</b>	<b>-1 157 901</b>	<b>-715 087</b>	<b>61,9</b>
<b>Résultat des placements</b>	<b>1 194 993</b>	<b>1 104 300</b>	<b>8,2</b>

#### 4. Frais de gestion des placements

	2017	2016	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	1 116	1 088	2,6
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	4 770	4 628	3,1
Obligations	5 462	6 149	-11,2
Placements immobiliers indirects	1 157	1 171	-1,2
Immeubles de placement	13 820	15 514	-10,9
Actions	6 713	6 792	-1,2
Placements alternatifs	7 302	7 661	-4,7
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	2 359	1 630	44,7
<b>Total des frais de gestion des placements</b>	<b>42 699</b>	<b>44 633</b>	<b>-4,3</b>

Le tableau est composé des charges directement assumées par la Suva. Les autres coûts pouvant être occasionnés par les gérants de fortune externes sont compensés avec les produits.

#### 5. Placements

	Valeur comptable	2017		Valeur de marché	31.12.2017
	31.12.2016	Variation de valeur	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017
	Existant	1000 CHF	Existant	Existant	Existant
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Disponibilités <sup>1), 4)</sup>	2 328 145	204 524	2 532 669	2 328 145	2 532 669
Hypothèques	549 395	102 823	652 219	549 395	652 219
Prêts et crédits syndiqués <sup>2)</sup>	5 538 235	56 560	5 594 796	5 538 235	5 594 796
Obligations en CHF <sup>4)</sup>	7 678 816	931 777	8 610 593	8 171 341	9 023 286
Obligations en monnaies étrangères <sup>4)</sup>	4 937 951	465 403	5 403 354	5 252 966	5 687 399
Placements immobiliers indirects <sup>4)</sup>	1 060 398	59 695	1 120 093	1 346 139	1 492 798
Immeubles de placement <sup>3)</sup>	4 031 086	61 201	4 092 287	4 960 903	5 099 584
Actions suisses <sup>4)</sup>	2 129 627	-9 702	2 119 925	3 192 296	3 429 982
Actions étrangères <sup>4)</sup>	6 161 486	-411 488	5 749 998	7 680 781	8 205 833
Placements alternatifs <sup>4)</sup>	7 004 537	63 549	7 068 086	8 977 405	9 320 214
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité <sup>4)</sup>	-62 004	207 612	145 608	-36 103	163 955
<b>Total</b>	<b>41 357 672</b>	<b>1 731 955</b>	<b>43 089 627</b>	<b>47 961 504</b>	<b>51 202 734</b>

<sup>1)</sup> Y compris les comptes de trésorerie pour placements, d'une valeur de 4303,1 millions de francs (3066,6 millions en 2016). Certaines parties des comptes de trésorerie servant de garanties collatérales, l'état des comptes de trésorerie est supérieur à l'état des comptes de liquidités.

<sup>2)</sup> Y compris les prêts aux entreprises pour la promotion de la sécurité au travail

<sup>3)</sup> Les immeubles de placement faisaient l'objet en fin d'exercice d'une constitution de gages pour un montant total de 17,4 millions de francs.

<sup>4)</sup> Les dérivés inclus dans les placements sont répertoriés dans le tableau ci-après «Instruments financiers dérivés ouverts».

**Instruments financiers dérivés ouverts  
(inclus dans les placements)**

	Valeur des contrats		Valeur de marché et valeur comptable			
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017 Positive	31.12.2017 Négative	31.12.2017 Total	31.12.2016 Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
<b>Couverture</b>						
Opérations à terme sur devises (OTC)	19 833 175	17 879 560	158 023	-106 984	51 039	-146 403
<b>Total couverture</b>	<b>19 833 175</b>	<b>17 879 560</b>	<b>158 023</b>	<b>-106 984</b>	<b>51 039</b>	<b>-146 403</b>
<b>Négoce</b>						
Contrats à terme sur obligations (ETD)	1 552 799	1 427 953	0	0	0	0
Credit Default Swaps (OTC)	533 070	741 782	10 974	-663	10 311	19 699
Swaps de taux d'intérêt (OTC)	1 071 407	1 079 975	27 024	-64 932	-37 908	-41 815
<b>Total dérivés sur obligations et taux d'intérêt</b>	<b>3 157 277</b>	<b>3 249 710</b>	<b>37 998</b>	<b>-65 595</b>	<b>-27 597</b>	<b>-22 115</b>
Contrats à terme sur actions (ETD)	852 099	535 796	0	0	0	0
Contrats à terme sur dividendes/volatilité (ETD)	42 238	35 909	0	0	0	0
<b>Total des dérivés sur actions</b>	<b>894 337</b>	<b>571 706</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Opérations à terme sur devises (OTC)	16 353 949	654 953	84 019	-81 920	2 099	-6 790
<b>Total des opérations à terme sur devises</b>	<b>16 353 949</b>	<b>654 953</b>	<b>84 019</b>	<b>-81 920</b>	<b>2 099</b>	<b>-6 790</b>
Swaps d'indices (OTC)	1 239 697	571 695	73 097	-62 720	10 377	1 722
<b>Total des swaps d'indices</b>	<b>1 239 697</b>	<b>571 695</b>	<b>73 097</b>	<b>-62 720</b>	<b>10 377</b>	<b>1 722</b>
<b>Total négoce</b>	<b>21 645 260</b>	<b>5 048 064</b>	<b>195 114</b>	<b>-210 235</b>	<b>-15 121</b>	<b>-27 183</b>
<b>Total dérivés</b>	<b>41 478 435</b>	<b>22 927 623</b>	<b>353 137</b>	<b>-317 219</b>	<b>35 918</b>	<b>-173 587</b>
Couverture des dérivés OTC (CSA)			158 000	-72 948	85 052	238 213
<b>Risque de contrepartie subsistant</b>					<b>120 970</b>	<b>64 627</b>

Afin d'atténuer le risque de contrepartie inhérent aux instruments dérivés de gré à gré (over the counter, OTC), des contrats de garantie (CSA) ont été conclus avec les contreparties. Les fluctuations de valeur quotidiennes du portefeuille de dérivés sont compensées par des paiements de garantie en espèces correspondants, de sorte que l'exposition nette au risque de crédit relatif à ces contreparties est réduite. A fin 2017, la valeur des dérivés de gré à gré en portefeuille, soit 35,9 millions de francs (-173,6 millions en 2016), était couverte par des garanties collatérales d'une valeur totale de 85,1 millions de francs (238,2 millions en 2016).

Sur le marché des opérations de mise en pension (repo), la Suva détenait au 31 décembre 2017 des positions pour un total de 69,0 millions de francs à titre de créancier («cash provider») et de 250,0 millions de francs en tant que débiteur («cash taker»). Comme il est d'usage sur le marché des repo, ces opérations étaient couvertes par des sûretés du même montant.

Les autres engagements non inscrits au bilan s'élèvent à 2935,1 millions de francs au 31 décembre 2017 (2578,4 millions en 2016). Ils se composent comme suit:

- engagements de paiement irrévocables usuels dans la branche pour un montant total de 2837,3 millions de francs dans le domaine du private equity (2510,1 millions en 2016) et de 9,8 millions de francs dans celui des hypothèques (12,1 millions en 2016)
- prêts à terme avec date de paiement en 2018 pour un montant de 8,0 millions de francs (12,9 millions en 2016)
- crédits syndiqués approuvés pour un montant de 80,0 millions de francs (43,3 millions en 2016)

Il n'existe pas d'autres engagements de la Suva en faveur de tiers, tels que cautionnements ou acceptations de garantie.

## 6. Immobilisations incorporelles

	Logiciels acquis		Logiciels développés		Total immobilisations incorporelles	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Valeur comptable nette au 1 <sup>er</sup> janvier	0	0	157 249	254 221	157 249	254 221
<b>Coûts d'acquisition</b>						
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier	4 688	4 688	199 404	376 261	204 092	380 949
Entrées	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-176 857	-	-176 857
Etat au 31 décembre	4 688	4 688	199 404	199 404	204 092	204 092
<b>Corrections de valeur cumulées</b>						
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier	-4 688	-4 688	-42 155	-122 040	-46 843	-126 728
Amortissements planifiés	-	-	-12 096	-12 096	-12 096	-12 096
Sorties	-	-	-	91 981	-	91 981
Etat au 31 décembre	-4 688	-4 688	-54 251	-42 155	-58 939	-46 843
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>145 153</b>	<b>157 249</b>	<b>145 153</b>	<b>157 249</b>

## 7. Immobilisations corporelles

	Immeubles d'exploitation		Aménagements individualisés		Autres immobilisations corporelles		Total des immobilisations corporelles	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Valeur comptable nette au 1 <sup>er</sup> janvier	0	0	43 575	45 811	4 130	3 445	47 705	49 256
<b>Coûts d'acquisition</b>								
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier	588 188	506 490	128 533	121 931	20 488	18 521	737 209	646 942
Entrées	88 484	81 698	5 854	6 602	4 844	1 967	99 182	90 267
Sorties	-	-	-	-	-	-	0	0
Etat au 31 décembre	676 672	588 188	134 387	128 533	25 332	20 488	836 391	737 209
<b>Corrections de valeur cumulées</b>								
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier	-588 188	-506 490	-84 958	-76 120	-16 358	-15 076	-689 504	-597 686
Amortissements planifiés	-88 484	-81 698	-8 718	-8 838	-3 292	-1 282	-100 494	-91 818
Sorties	-	-	-	-	-	-	0	0
Etat au 31 décembre	-676 672	-588 188	-93 676	-84 958	-19 650	-16 358	-789 998	-689 504
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 711</b>	<b>43 575</b>	<b>5 682</b>	<b>4 130</b>	<b>46 393</b>	<b>47 705</b>

## 8. Créances

	2017	2016	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Créances de primes	3 363 838	3 316 822	1,4
Débiteurs recours	1 045 665	1 018 415	2,7
Débiteurs prestations d'assurance	15 114	15 197	-0,5
Créances d'impôts anticipés	53 457	57 260	-6,6
Gérance externe d'immeubles	29 049	26 235	10,7
Compte séparé AP/MP (CFST)	30 997	25 359	22,2
Du croire	-26 192	-32 704	-19,9
Autres créances	26 858	32 270	-16,8
<b>Total des créances</b>	<b>4 538 786</b>	<b>4 458 854</b>	<b>1,8</b>

## 9. Disponibilités

	2017	2016	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Caisse	108	257	-58,0
Poste	675 050	568 170	18,8
Banques	42 222	45 766	-7,7
<b>Total des disponibilités</b>	<b>717 380</b>	<b>614 193</b>	<b>16,8</b>

## 10. Comptes de régularisation actifs

	2017	2016	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Intérêts courus	156 115	168 343	-7,3
Autres	28 714	35 833	-19,9
<b>Total des comptes de régularisation actifs</b>	<b>184 829</b>	<b>204 176</b>	<b>-9,5</b>

## 11. Provisions techniques<sup>1)</sup>

	Provisions pour prestations de courte durée		Provisions pour prestations de longue durée		Provisions pour allocations de renchérissement		Total des provisions techniques	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
AAP	2 686 000	2 654 500	10 938 043	10 935 301	-	-	13 624 043	13 589 801
AANP	5 571 500	5 461 300	12 195 129	12 092 045	-	-	17 766 629	17 553 345
AFC	46 200	45 800	209 106	213 145	10 791	7 791	266 097	266 736
AAC	401 200	377 800	804 688	769 077	70 453	55 453	1 276 341	1 202 330
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>8 704 900</b>	<b>8 539 400</b>	<b>24 146 966</b>	<b>24 009 568</b>	<b>81 244</b>	<b>63 244</b>	<b>32 933 110</b>	<b>32 612 212</b>

<sup>1)</sup> L'assurance militaire étant financée par le biais d'un système de répartition, il n'est pas nécessaire de constituer des provisions.

## 12. Provisions non techniques

	Provisions pour risques découlant des placements		Autres provisions		Total des provisions non techniques	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier	6 067 242	5 352 155	267 245	315 329	6 334 487	5 667 484
Constitution	1 157 901	715 087	35 563	19 385	1 193 464	734 472
Utilisation	-	-	-24 570	-28 224	-24 570	-28 224
Reclassification	-	-	-	-39 245	0	-39 245
<b>Etat au 31 décembre</b>	<b>7 225 143</b>	<b>6 067 242</b>	<b>278 238</b>	<b>267 245</b>	<b>7 503 381</b>	<b>6 334 487</b>

Il existe un engagement conventionnel d'un montant de 250 millions de francs envers l'Institution de Prévoyance de la Suva visant à garantir la liquidité à court terme.

## 13. Engagements à court terme envers les fournisseurs et les prestataires

	2017	2016	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Créanciers prestations d'assurance	17 003	22 071	-23,0
Créanciers fournisseurs	27 729	25 854	7,3
Autres créanciers	1 162	1 316	-11,7
Créanciers	45 894	49 241	-6,8
<b>Total des engagements à court terme envers les fournisseurs et les prestataires</b>	<b>45 894</b>	<b>49 241</b>	<b>-6,8</b>

## 14. Autres engagements à court terme

	2017	2016	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Co-assurance	68 983	67 115	2,8
CFST/placement	41 000	28 000	46,4
Assurance militaire, compte de fonctionnement	54 366	54 806	-0,8
Provisions à court terme	39 150	39 245	-0,2
Autres	46 659	54 022	-13,6
<b>Total des autres engagements à court terme</b>	<b>250 158</b>	<b>243 188</b>	<b>2,9</b>

## 15. Comptes de régularisation passifs

	2017	2016	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Primes facturées à l'avance	3 188 760	3 135 147	1,7
Recours	1 010 064	994 767	1,5
Comptes de passage Sirius	607 001	569 234	6,6
Autres comptes de régularisation passifs	149 296	169 567	-12,0
<b>Total des comptes de régularisation passifs</b>	<b>4 955 121</b>	<b>4 868 715</b>	<b>1,8</b>

## 16. Activités accessoires

	<b>Cliniques de réadaptation</b>	<b>Traitement de sinistres pour des tiers</b>	<b>Produits de sécurité</b>	<b>Promotion de la santé dans l'entreprise</b>	<b>Total</b>
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Chiffre d'affaires	136 515	3 608	2 286	726	143 135
Résultat 2017 (versement à la réserve)	172	0	0	196	368

# Rapport de l'organe de révision

sur les comptes annuels de la Suva, Lucerne

## Comptes annuels 2017

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Suva (aux pages 26 à 46), comprenant le compte d'exploitation, le bilan, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

### Responsabilité du Conseil de la Suva

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux méthodes comptables indiquées dans l'annexe, incombe au Conseil de la Suva. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de la Suva est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes aux méthodes comptables indiquées dans l'annexe.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de la Suva.

Le Conseil de la Suva est responsable de respecter les dispositions légales sur le financement des prestations de courte durée et des rentes conforme à l'art. 90 LAA (respect des prescriptions sur les procédures de financement). Selon l'art. 64b al. 1 LAA l'organe de révision vérifie le respect de ces dispositions. Sur la base de notre audit, nous attestons que les dispositions légales sur le financement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Hieronymus T. Dormann  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Raphael Sousa  
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 26 avril 2018

# Rapport de la Commission de contrôle des finances

Sur mandat de la Commission de contrôle des finances CCF, KPMG SA a procédé, en sa qualité d'organe de révision, à un contrôle ordinaire des comptes annuels 2017 de la Suva. Selon son appréciation, les comptes de l'exercice 2017 sont conformes aux dispositions légales ainsi qu'aux règles d'établissement du bilan et aux principes d'évaluation figurant dans l'annexe des comptes annuels de la Suva.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, KPMG SA a par ailleurs confirmé l'existence, pour l'établissement des comptes annuels, d'un système de contrôle interne (SCI) établi selon les directives du Conseil de la Suva et de la Direction.

Au vu des rapports de KPMG SA relatifs aux contrôles effectués selon les normes d'audit en vigueur en Suisse, la CCF estime que ces contrôles constituent une base suffisante pour recommander l'approbation des comptes annuels.

La CCF propose au Conseil de la Suva d'approuver les comptes annuels de la Suva pour l'exercice 2017 à l'attention du Conseil fédéral.

Lucerne, le 26 avril 2018

Commission de contrôle des finances

Le président: Roman Rogger

Le vice-président: Urs Masshardt

Les membres: Judith Bucher, Kurt Gfeller, Markus Notter

La secrétaire: Alexandra Molinaro

# Décisions du Conseil de la Suva

Le Conseil de la Suva prend acte du rapport de la Commission de contrôle des finances du 26 avril 2018 concernant l'approbation des comptes annuels de la Suva pour l'exercice 2017 à l'attention du Conseil fédéral.

1. Le rapport de gestion et les comptes annuels 2017 de la Suva sont approuvés.
2. Un montant de 1 157 901 342 francs est alloué à la provision pour risques découlant des placements par le débit du compte des produits financiers.
3. L'excédent de produits de 97 819 339 francs de l'assurance contre les accidents professionnels est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.
4. L'excédent de produits de 199 632 961 francs de l'assurance contre les accidents non professionnels est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.
5. L'excédent de produits de 9 920 511 francs de l'assurance facultative des chefs d'entreprise est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.
6. L'excédent de charges de 6 129 394 francs de l'assurance-accidents des chômeurs est prélevé sur le fonds de compensation de cette branche d'assurance.
7. Le compte d'exploitation équilibré de l'assurance militaire est approuvé.
8. L'excédent de produits de 367 910 francs des activités accessoires est versé à la réserve des activités accessoires.

Le Conseil de la Suva exprime à la Direction ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs ses remerciements et sa reconnaissance pour le travail accompli.

Conformément à l'art. 61 al. 3 LAA, le rapport et les comptes sont soumis à l'approbation du Conseil fédéral.

Lucerne, le 26 juin 2018

Au nom du Conseil de la Suva

Le président: Gabriele Gendotti

Le secrétaire général: Marc Epelbaum

# Commentaires sur les comptes annuels 2017

## Placements

### Année de placement 2017

La Suva a réalisé une performance de 7,8 % sur ses placements durant l'exercice 2017. Parmi les catégories d'actifs, ce sont les actions, notamment de pays émergents, qui ont contribué le plus largement à la bonne performance des placements. Les autres segments, tels que les placements à revenu fixe, l'immobilier et les placements alternatifs, ont fourni eux aussi un apport positif au résultat. La situation s'est révélée plus difficile pour les placements sur le marché monétaire, dont le rendement a été affecté par les taux d'intérêt négatifs. La stratégie de placement de la Suva est axée sur le long terme et repose sur une large diversification. Une bonne moitié du patrimoine est investie en titres de crédit et à revenu fixe, 32 % en actions et en private equity, environ 13 % dans l'immobilier tant direct qu'indirect, le reste étant constitué d'autres actifs tels que les métaux précieux et les matières premières.

### Performance

L'exercice 2017 s'est soldé pour la Suva par une performance de 7,8 % (4,1 % en 2016). La valeur de marché des placements (sans les disponibilités de l'actif circulant) au 31.12.2017 s'établit à 51 202,7 millions de francs (47 961,5 millions en 2016).

### Rendement direct

Le rendement direct est calculé sur le capital moyen investi en tenant compte des intérêts perçus et courus, des dividendes encaissés et des autres revenus courants. L'exercice 2017 s'est soldé par un rendement direct de 2,3 % (2,2 % en 2016).

Le tableau ci-après indique le rendement direct et la performance des placements au cours des cinq dernières années:

Année	Rendement direct	Rendement total (performance)
	en %	en %
2013	2,3	4,7
2014	2,2	7,0
2015	2,2	1,2
2016	2,2	4,1
<b>2017</b>	<b>2,3</b>	<b>7,8</b>
Moyenne géométrique des trois dernières années	2,2	4,3
Moyenne géométrique des cinq dernières années	2,3	4,9

Le degré de couverture financière au 31.12.2017 s'établit à 142,7 %, ce qui constitue une solide assise financière.

### Prêt de titres (securities lending)

	2017	2016	au 31.12.2017	au 31.12.2016
	Produit 1000 CHF	Produit 1000 CHF	Titres prêtés 1000 CHF	Titres prêtés 1000 CHF
Prêt de titres	5 478	5 499	3 590 094	3 640 075

La Suva détient des sûretés pour un montant de 3 640 895 francs en nantissement des prêts de titres.

### Réserves latentes

	2017	2016
	1000 CHF	1000 CHF
Disponibilités	0	0
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	0	0
Obligations	696 738	807 540
Placements immobiliers indirects	372 705	285 741
Immeubles de placement	1 007 297	929 817
Actions	3 765 892	2 581 964
Placements alternatifs	2 252 128	1 972 869
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	18 347	25 902
<b>Total</b>	<b>8 113 107</b>	<b>6 603 832</b>

Les réserves pour risques découlant des placements s'élèvent au total à 15 338,3 millions de francs. Elles se composent des réserves latentes, d'un montant de 8113,1 millions de francs, et de la provision pour risques découlant des placements de 7225,1 millions de francs.

## Frais d'exploitation

### Suppléments de prime destinés au financement des frais d'exploitation

Les recettes de l'exercice découlant des suppléments de prime au titre des frais administratifs pour l'exploitation de l'assurance se sont établies à 439,6 millions de francs (433,7 millions en 2016). Avec ces fonds, la Suva finance les frais de fonctionnement de l'assurance.

### Suppléments de prime destinés à la prévention des accidents professionnels

La Suva a encaissé un montant de 92,1 millions de francs (92,3 millions en 2016) provenant du supplément de prime de l'assurance contre les accidents professionnels et de l'assurance-accidents des chômeurs. Conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, ce montant a été versé sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST. Par ailleurs, la CFST rembourse à la Suva les dépenses résultant de ses fonctions d'organe d'exécution de la sécurité au travail. A ce titre, la Suva a été indemnisée à concurrence d'un montant de 86,9 millions de francs durant l'exercice considéré (92,7 millions en 2016).

### Suppléments de prime destinés à la prévention des accidents non professionnels

En vertu de l'art. 88 LAA, la Suva prélève des suppléments de prime au titre de la sécurité durant les loisirs sur les primes nettes de l'assurance contre les accidents non professionnels. Pour l'exercice 2017, ces suppléments se sont chiffrés à 16,0 millions de francs (15,8 millions en 2016) et ont été utilisés conformément à l'art. 100 OPA. 80 % de ces fonds, soit 12,8 millions de francs, ont été mis à la disposition du Bureau de prévention des accidents (bpa, Berne) pour ses activités en matière de prévention des accidents dans les domaines de la circulation routière, de l'habitat et du sport. La Suva a utilisé le solde disponible pour ses propres actions et campagnes.

### Répartition des frais

Par rapport à l'exercice précédent, le total des frais d'exploitation a diminué de 161,7 millions de francs ou de 23,1 %. Cette baisse est imputable à la contribution unique de 150 millions de francs allouée en 2016 pour le financement du changement de bases techniques de l'Institution de Prévoyance. Les frais d'exploitation se répartissent comme suit: 80,9 % (84,5 % en 2016) pour l'exploitation de l'assurance, 16,1 % (13,2 % en 2016) pour la prévention des accidents et maladies professionnels et 3,0 % (2,3 % en 2016) pour la prévention des accidents non professionnels.

# Compte d'exploitation

## Assurance contre les accidents professionnels

	2017	2016
	1000 CHF	1000 CHF
Primes brutes des entreprises, suppléments compris	1 690 280	1 693 903
Pertes sur primes (solde)	-10 024	-5 305
<b>Primes</b>	<b>1 680 256</b>	<b>1 688 598</b>
<b>Produits des intérêts techniques</b>	<b>397 251</b>	<b>404 873</b>
Prestations pour soins et remboursement de frais	-427 167	-442 843
Indemnités journalières	-585 724	-586 420
Rentes et indemnités en capital	-645 835	-632 059
Allocations de renchérissement aux rentiers	-120 521	-126 288
Recettes de recours	35 287	42 635
Prestations d'assurance payées	-1 743 960	-1 744 975
Variation des provisions techniques	-34 242	-71 477
<b>Charges des sinistres</b>	<b>-1 778 202</b>	<b>-1 816 452</b>
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	86 930	92 737
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-91 768	-91 981
<b>Autre résultat technique</b>	<b>-4 838</b>	<b>756</b>
Exploitation de l'assurance	-168 633	-246 997
Prévention des accidents et des maladies professionnelles	-86 931	-92 737
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>-255 564</b>	<b>-339 734</b>
<b>Versement réglementaire à la réserve générale</b>	<b>-</b>	<b>-16 490</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>38 903</b>	<b>-78 449</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>121 000</b>	<b>70 000</b>
<b>Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation</b>	<b>159 903</b>	<b>-8 449</b>
<b>Réduction du fonds de compensation</b>	<b>-62 084</b>	<b>-44 903</b>
<b>Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation</b>	<b>97 819</b>	<b>-53 352</b>

# Commentaires sur le compte d'exploitation

## Assurance contre les accidents professionnels

### **Nombre d'accidents stable**

En 2017, 177 973 accidents et maladies professionnels ont été déclarés auprès de la Suva, soit 309 cas ou 0,2 % de moins que l'année précédente.

### **Diminution des nouvelles rentes**

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans la branche de l'AAP s'est établi à 846 (860 en 2016), celui des rentes de survivants à 128 (145 en 2016).

### **Clôture positive**

Le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels fait apparaître un résultat technique de 38,9 millions de francs (-78,4 millions en 2016). Les recettes de primes se sont établies à 1680,3 millions de francs (1688,6 millions en 2016), les produits des intérêts techniques se situant quant à eux à 397,3 millions de francs (404,9 millions en 2016) et les charges des sinistres à 1778,2 millions de francs (1816,5 millions en 2016). Le résultat technique inclut également les frais d'exploitation de 255,6 millions de francs (339,7 millions en 2016) et les suppléments de prime pour la prévention des accidents et maladies professionnels d'un montant de 91,8 millions de francs (92,0 millions en 2016). Conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, ces derniers sont versés sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Conjugué au résultat financier de 121,0 millions de francs (70,0 millions en 2016), il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 159,9 millions de francs (excédent de charges de 8,5 millions en 2016). Compte tenu de la réduction du fonds de compensation à hauteur de 62,1 millions de francs, il en résulte un excédent de produits de 97,8 millions de francs, qui est attribué au fonds de compensation.

### **Masse salariale en hausse**

Au cours de l'exercice, la masse salariale assujettie au paiement des primes a augmenté de 1,7 milliard de francs, soit 1,13 %, pour atteindre 149,6 milliards.

# Compte d'exploitation

## Assurance contre les accidents non professionnels

	2017	2016
	1000 CHF	1000 CHF
Primes brutes des entreprises, suppléments compris	2 258 143	2 198 714
Pertes sur primes (solde)	-8 995	-6 255
<b>Primes</b>	<b>2 249 148</b>	<b>2 192 459</b>
<b>Produits des intérêts techniques</b>	<b>435 175</b>	<b>439 541</b>
Prestations pour soins et remboursement de frais	-813 559	-822 496
Indemnités journalières	-708 890	-696 062
Rentes et indemnités en capital	-649 465	-644 267
Allocations de renchérissement aux rentiers	-121 931	-126 506
Recettes de recours	129 349	145 130
Prestations d'assurance payées	-2 164 496	-2 144 201
Variation des provisions techniques	-213 284	-180 174
<b>Charges des sinistres</b>	<b>-2 377 780</b>	<b>-2 324 375</b>
Exploitation de l'assurance	-228 644	-305 783
Prévention des accidents non professionnels	-15 266	-14 371
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>-243 910</b>	<b>-320 154</b>
<b>Versement réglementaire à la réserve générale</b>	<b>-</b>	<b>-21 987</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>62 633</b>	<b>-34 516</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>137 000</b>	<b>90 000</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>199 633</b>	<b>55 484</b>

# Commentaires sur le compte d'exploitation

## Assurance contre les accidents non professionnels

### Augmentation des accidents

En 2017, 268 934 accidents ont été déclarés à la Suva au titre de l'assurance contre les accidents non professionnels, soit une augmentation de 4947 cas, ou 1,9 %, par rapport à l'exercice précédent.

### Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans la branche de l'AANP s'est établi à 695 (721 en 2016), celui des rentes de survivants à 108 (101 en 2016).

### Clôture positive

Le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels fait apparaître un résultat technique de 62,6 millions de francs (-34,5 millions en 2016). Les recettes de primes se sont établies à 2249,2 millions de francs (2192,5 millions en 2016), les produits des intérêts techniques se situant quant à eux à 435,2 millions de francs (439,5 millions en 2016) et les charges des sinistres à 2377,8 millions de francs (2324,4 millions en 2016). Le résultat technique inclut également les frais d'exploitation de 243,9 millions de francs (320,2 millions en 2016) et les suppléments de prime pour la sécurité durant les loisirs d'un montant de 16,0 millions de francs (15,8 millions en 2016). Sur cette somme, 12,8 millions (12,6 millions en 2016) ont été mis à la disposition du Bureau de prévention des accidents bpa à Berne.

Conjugué au résultat financier de 137,0 millions de francs (90,0 millions en 2016), il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 199,6 millions de francs (55,5 millions en 2016), qui est alloué au fonds de compensation.

### Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes dans cette branche d'assurance a augmenté de 1,7 milliard de francs, soit 1,14 %, pour atteindre 148,8 milliards de francs.

## Compte d'exploitation

### Assurance facultative des chefs d'entreprise

	2017	2016
	1000 CHF	1000 CHF
Primes brutes des entreprises, suppléments compris	22 106	21 723
Pertes sur primes (solde)	-188	-27
<b>Primes</b>	<b>21 918</b>	<b>21 696</b>
<b>Produits des intérêts techniques</b>	<b>8 353</b>	<b>10 432</b>
Prestations pour soins et remboursement de frais	-5 586	-5 032
Indemnités journalières	-6 330	-6 014
Rentes et indemnités en capital	-11 189	-11 585
Allocations de renchérissement aux rentiers	-1 073	-1 110
Recettes de recours	1 771	662
Prestations d'assurance payées	-22 407	-23 079
Variation des provisions techniques	639	-5 414
<b>Charges des sinistres</b>	<b>-21 768</b>	<b>-28 493</b>
<b>Frais d'exploitation de l'assurance</b>	<b>-1 853</b>	<b>-2 403</b>
<b>Versement réglementaire à la réserve générale</b>	<b>-</b>	<b>-217</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>6 650</b>	<b>1 015</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>3 271</b>	<b>-</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>9 921</b>	<b>1 015</b>

# Commentaires sur le compte d'exploitation

## Assurance facultative des chefs d'entreprise

### Augmentation des accidents

A la fin de l'exercice, 9047 personnes (8589 en 2016) étaient assurées à titre facultatif auprès de la Suva. Elles ont subi 1139 accidents (1094 en 2016). Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance facultative s'est établi à 20 (17 en 2016), celui des rentes de survivants à 1 (1 en 2016).

### Clôture positive

Le compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise fait apparaître un résultat technique de 6,7 millions de francs (1,0 million en 2016). Les recettes de primes se sont établies à 21,9 millions de francs (21,7 millions en 2016), les produits des intérêts techniques se situant quant à eux à 8,4 millions (10,4 millions en 2016) et les charges des sinistres à 21,8 millions de francs (28,5 millions en 2016). Le résultat technique inclut les frais d'exploitation de 1,9 million de francs (2,4 millions en 2016).

Il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 9,9 millions de francs (1,0 million en 2016), qui est alloué au fonds de compensation.

### Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise a augmenté de 25,1 millions de francs, soit 4,45 %, à 588,8 millions de francs.

# Compte d'exploitation

## Assurance-accidents des chômeurs

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
	1000 CHF	1000 CHF
<b>Primes</b>	<b>197 286</b>	<b>211 699</b>
<b>Produits des intérêts techniques</b>	<b>35 761</b>	<b>42 085</b>
Prestations pour soins et remboursement de frais	-61 261	-58 917
Indemnités journalières	-74 953	-72 600
Rentes et indemnités en capital	-34 627	-32 371
Allocations de renchérissement aux rentiers	-1 521	-1 576
Recettes de recours	10 313	9 944
Prestations d'assurance payées	-162 049	-155 520
Variation des provisions techniques	-74 011	-50 299
<b>Charges des sinistres</b>	<b>-236 060</b>	<b>-205 819</b>
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-289	-314
<b>Autre résultat technique</b>	<b>-289</b>	<b>-314</b>
Exploitation de l'assurance	-15 118	-15 412
Prévention des accidents non professionnels	-771	-1 377
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>-15 889</b>	<b>-16 789</b>
<b>Versement réglementaire à la réserve générale</b>	<b>0</b>	<b>-2 117</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>-19 191</b>	<b>28 745</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>13 061</b>	<b>-</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-6 130</b>	<b>28 745</b>

# Commentaires sur le compte d'exploitation

## Assurance-accidents des chômeurs

### **Davantage de nouvelles rentes**

Au cours de l'exercice, les demandeurs d'emploi de notre pays ont subi 17 655 accidents (17 647 en 2016). Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance-accidents des chômeurs s'est établi à 97 (72 en 2016), celui des rentes de survivants à 8 (2 en 2016).

### **Clôture négative**

Le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents des chômeurs fait apparaître un résultat technique de -19,2 millions de francs (28,7 millions en 2016). Les recettes de primes, qui peuvent fluctuer fortement selon l'évolution conjoncturelle, se sont établies à 197,3 millions de francs (211,7 millions en 2016), les produits des intérêts techniques se situant quant à eux à 35,8 millions de francs (42,1 millions en 2016) et les charges des sinistres à 236,1 millions de francs (205,8 millions en 2016). Le résultat technique inclut les frais d'exploitation de 15,9 millions de francs (16,8 millions en 2016) et les suppléments de prime pour la prévention des accidents et maladies professionnels d'un montant de 0,3 million de francs (0,3 million en 2016). Conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, ces derniers sont versés sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de charges de 6,1 millions de francs (excédent de produits de 28,7 millions en 2016), qui est prélevé sur le fonds de compensation.

### **Masse salariale en baisse**

La masse salariale assujettie au paiement des primes de cette branche d'assurance s'est établie à 5,1 milliards de francs, ce qui correspond à une diminution de 2,32 % ou 121,2 millions de francs.

# Compte d'exploitation

## Assurance militaire

	2017	2016
	1000 CHF	1000 CHF
<b>Primes</b>	<b>16 794</b>	<b>16 933</b>
Prestations pour soins et remboursement de frais	-70 544	-72 487
Indemnités journalières	-27 364	-28 788
Rentes et indemnités en capital	-85 831	-89 611
Recettes de recours	4 536	1 131
Prestations d'assurance payées	-179 203	-189 755
<b>Charges des sinistres</b>	<b>-179 203</b>	<b>-189 755</b>
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	184 096	194 332
<b>Autre résultat technique</b>	<b>184 096</b>	<b>194 332</b>
<b>Frais d'exploitation de l'assurance</b>	<b>-21 687</b>	<b>-21 510</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# Commentaires sur le compte d'exploitation

## Assurance militaire

La gestion de l'assurance militaire a été transférée à la Suva le 1<sup>er</sup> juillet 2005 à la suite de la signature, les 18 et 19 mai 2005, de la convention conclue entre la Confédération suisse, représentée par le chef du Département fédéral de l'intérieur, et la Suva. L'assurance militaire est gérée comme une assurance sociale autonome régie par le droit de l'assurance militaire. Pour autant qu'elles ne soient pas couvertes par les primes des assurés ou les recettes provenant d'actions récursives, les prestations d'assurance et les dépenses administratives continuent à être financées par la Confédération sous une forme spéciale du système de répartition. La Suva tient pour l'assurance militaire un compte d'exploitation séparé qui constitue la base des prestations remboursées par la Confédération.

L'assurance militaire a pour tâche de couvrir l'ensemble des accidents et des maladies survenant lors du service de maintien de la sécurité et de la paix de la Confédération (armée, protection civile, Corps suisse d'aide humanitaire, actions de maintien de la paix et de bons offices de la Confédération et service civil). Elle couvre toutes les affections physiques, mentales ou psychiques de l'assuré qui se manifestent durant les services et activités mentionnés.

Le risque actuariel est assumé par la Confédération. La Suva agit en tant qu'organisme de règlement fiduciaire, et non comme assureur de la Confédération. En vertu de cette disposition, elle n'a aucune obligation contractuelle ou de fait de constituer des provisions pour des prestations en capital.

### **Prestations pour soins**

La gestion efficace des cas a permis de maintenir les coûts à un bas niveau en dépit de la légère augmentation du nombre de cas et de l'évolution générale des coûts. Il en est résulté une diminution des prestations pour soins par rapport à l'exercice précédent.

### **Diminution des rentes versées**

La gestion des cas, conjuguée à une action résolue en faveur de la réinsertion professionnelle, a permis d'abaisser nettement le nombre des nouvelles rentes d'invalidité au cours des dernières années. La baisse du coût des rentes est également due à des facteurs démographiques.

### **Frais d'exploitation de l'assurance**

Conformément à la convention passée, la Confédération rembourse à la Suva, pour la gestion de l'assurance militaire, les frais d'exploitation effectifs engendrés par l'exécution de la LAM. Les coûts ont légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent du fait de projets visant à renforcer l'efficacité.

# Comparaison sur cinq ans

## Bilan

	2017	2016	2015	2014	2013
	mio. CHF				
<b>Somme du bilan</b>	<b>48 723,8</b>	<b>46 840,4</b>	<b>44 460,6</b>	<b>40 680,9</b>	<b>39 197,6</b>
Placements	43 089,6	41 357,7	39 957,2	38 763,4	37 798,8
Immobilisations incorporelles	145,2	157,3	254,2	250,5	196,7
Immobilisations corporelles	46,4	47,7	49,3	52,7	46,9
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>43 281,2</b>	<b>41 562,7</b>	<b>40 260,7</b>	<b>39 066,6</b>	<b>38 042,4</b>
Créances	4 538,8	4 458,8	3 150,6	517,8	357,6
Disponibilités	717,4	614,2	789,8	861,8	556,5
Stocks de matériel et d'articles manufacturés	1,6	0,5	1,8	2,2	2,4
Comptes de régularisation actifs	184,8	204,2	257,7	232,5	238,7
<b>Actif circulant</b>	<b>5 442,6</b>	<b>5 277,7</b>	<b>4 199,9</b>	<b>1 614,3</b>	<b>1 155,2</b>
Réserves générales	1 332,9	1 333,3	1 292,2	1 250,3	1 208,9
Fonds de compensation	1 685,8	1 383,8	1 415,2	1 436,0	1 330,2
<b>Fonds propres</b>	<b>3 018,7</b>	<b>2 717,1</b>	<b>2 707,4</b>	<b>2 686,3</b>	<b>2 539,1</b>
Provisions pour prestations de courte durée	8 704,9	8 539,4	8 372,1	8 215,1	8 073,4
Provisions pour prestations de longue durée (y c. supplément pour allocations de renchérissement)	24 228,2	24 072,8	23 932,7	23 799,5	23 533,4
Provisions techniques	32 933,1	32 612,2	32 304,8	32 014,6	31 606,8
Provisions non techniques	7 503,4	6 334,5	5 667,5	4 673,6	3 777,8
Engagements financiers	17,4	15,4	11,6	81,6	81,0
<b>Fonds étrangers à long terme</b>	<b>40 453,9</b>	<b>38 962,1</b>	<b>37 983,9</b>	<b>36 769,8</b>	<b>35 465,6</b>
Engagements à court terme	296,1	292,4	252,3	495,8	578,0
Comptes de régularisation passifs	4 955,1	4 868,7	3 517,0	729,1	614,9
<b>Fonds étrangers à court terme</b>	<b>5 251,2</b>	<b>5 161,1</b>	<b>3 769,3</b>	<b>1 224,9</b>	<b>1 192,9</b>

## Compte d'exploitation général

	2017	2016	2015	2014	2013
	mio. CHF				
<b>Primes (valeur brute, pertes déduites)</b>	<b>4 165,4</b>	<b>4 131,4</b>	<b>4 239,6</b>	<b>4 207,0</b>	<b>4 184,5</b>
<b>Produits des intérêts techniques</b>	<b>876,5</b>	<b>896,9</b>	<b>648,0</b>	<b>649,7</b>	<b>751,1</b>
Prestations pour soins et remboursement de frais	-1 378,1	-1 401,8	-1 345,9	-1 305,8	-1 220,1
Indemnités journalières	-1 403,3	-1 389,9	-1 332,9	-1 320,4	-1 231,0
Rentes et indemnités en capital	-1 426,9	-1 409,9	-1 395,7	-1 395,1	-1 389,7
Allocations de renchérissement aux rentiers	-245,1	-255,4	-265,3	-275,5	-286,1
Recettes de recours	181,3	199,5	154,1	181,3	187,8
Prestations d'assurance payées	-4 272,1	-4 257,5	-4 185,7	-4 115,5	-3 939,1
Provisions pour prestations de courte durée	-165,5	-167,3	-157,0	-141,7	-488,6
Provisions pour prestations de longue durée	-137,4	-114,0	-126,1	-263,1	-100,9
Provisions pour allocations de renchérissement	-18,0	-26,1	-7,2	-3,0	-4,9
Variation des provisions techniques	-320,9	-307,4	-290,3	-407,8	-594,4
<b>Charges des sinistres</b>	<b>-4 593,0</b>	<b>-4 564,9</b>	<b>-4 476,0</b>	<b>-4 523,3</b>	<b>-4 533,5</b>
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	86,9	92,7	93,3	93,4	94,0
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-92,0	-92,3	-91,2	-91,3	-90,9
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	184,1	194,4	197,2	191,5	198,9
<b>Autre résultat technique</b>	<b>179,0</b>	<b>194,8</b>	<b>199,3</b>	<b>193,6</b>	<b>202,0</b>
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>-538,5</b>	<b>-700,3</b>	<b>-557,3</b>	<b>-551,3</b>	<b>-547,9</b>
<b>Versement réglementaire à la réserve générale</b>	<b>-</b>	<b>-40,8</b>	<b>-41,9</b>	<b>-41,3</b>	<b>-41,3</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>89,4</b>	<b>-82,9</b>	<b>11,7</b>	<b>-65,6</b>	<b>14,9</b>
Résultat des placements	1 194,9	1 104,3	711,4	937,4	839,3
Charges des intérêts techniques	-876,5	-896,9	-648,0	-649,7	-751,1
Autres produits financiers	-1,4	-2,8	-2,9	0,4	0,2
Frais de gestion des placements	-42,7	-44,6	-45,3	-46,2	-41,8
<b>Résultat financier</b>	<b>274,3</b>	<b>160,0</b>	<b>15,2</b>	<b>241,9</b>	<b>46,6</b>
<b>Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation</b>	<b>363,7</b>	<b>77,1</b>	<b>27,0</b>	<b>176,3</b>	<b>61,5</b>
<b>Réduction du fonds de compensation</b>	<b>-62,1</b>	<b>-44,9</b>	<b>-47,7</b>	<b>-70,5</b>	<b>-50,0</b>
<b>Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation</b>	<b>301,6</b>	<b>32,2</b>	<b>-20,7</b>	<b>105,8</b>	<b>11,5</b>

### Provisions pour prestations de longue durée (sans supplément pour allocations de renchérissement)

	2017	2016	2015	2014	2013
	mio. CHF				
Prestations de longue durée AAP	10 938,0	10 935,3	10 912,5	10 879,0	10 799,0
Variation	2,7	22,8	33,5	80,0	133,9
Prestations de longue durée AANP	12 195,1	12 092,1	12 011,8	11 912,0	11 752,3
Variation	103,0	80,3	99,8	159,7	-55,2
Prestations de longue durée AFC	209,1	213,1	212,4	221,2	217,1
Variation	-4,0	0,7	-8,8	4,1	2,0
Prestations de longue durée AAC	804,7	769,1	758,9	757,2	737,9
Variation	35,6	10,2	1,7	19,3	20,1
<b>Total</b>	<b>24 146,9</b>	<b>24 009,6</b>	<b>23 895,6</b>	<b>23 769,4</b>	<b>23 506,3</b>

### Provision pour prestations de courte durée (cas courants)

	2017	2016	2015	2014	2013
	mio. CHF				
Provision	8 704,9	8 539,4	8 372,1	8 215,1	8 073,4
Variation	165,5	167,3	157,0	141,7	488,6

### Masse salariale assurée

	2017	2016	2015	2014	2013
	mio. CHF				
<b>Assurance contre les accidents professionnels</b>	<b>149 547,9</b>	<b>147 875,0</b>	<b>143 545,2</b>	<b>142 823,1</b>	<b>140 224,2</b>
Variation	1 672,9	4 329,8	722,1	2 598,9	2 560,0
<b>Assurance contre les accidents non professionnels</b>	<b>148 775,6</b>	<b>147 098,1</b>	<b>142 754,6</b>	<b>142 076,4</b>	<b>139 509,4</b>
Variation	1 677,5	4 343,5	678,2	2 567,0	2 553,9
<b>Assurance-accidents des chômeurs</b>	<b>5 093,8</b>	<b>5 215,0</b>	<b>4 762,0</b>	<b>4 502,8</b>	<b>4 415,6</b>
Variation	-121,2	453,0	259,2	87,2	491,3

## Evolution du nombre des accidents

	2017	2016	2015	2014	2013
	Cas	Cas	Cas <sup>1)</sup>	Cas	Cas
Assurance contre les accidents professionnels	177 973	178 282	180 315	182 141	183 763
Variation	-309	-2 033	-1 826	-1 622	-2 153
Assurance contre les accidents non professionnels	268 934	263 987	265 209	261 360	263 021
Variation	4 947	-1 222	3 849	-1 661	2 036
Assurance facultative des chefs d'entreprise	1 139	1 094	1 135	1 146	1 233
Variation	45	-41	-11	-87	63
Assurance-accidents des chômeurs	17 655	17 647	16 375	15 274	14 759
Variation	8	1 272	1 101	515	759
<b>Total</b>	<b>465 701</b>	<b>461 010</b>	<b>463 034</b>	<b>459 921</b>	<b>462 776</b>

<sup>1)</sup> Le nombre des cas indiqué pour 2015 est différent des chiffres publiés dans le rapport de gestion 2015 en raison d'ajustements internes.

## Evolution des valeurs de marché des placements

	2017	2016	2015	2014	2013
	mio. CHF				
Disponibilités	2 532,7	2 328,1	1 944,1	1 711,3	2 011,7
Hypothèques	652,2	549,4	500,0	419,6	416,8
Prêts et crédits syndiqués	5 594,8	5 538,2	5 722,8	5 604,3	5 338,6
Obligations en CHF	9 023,3	8 171,3	8 477,9	7 577,3	7 235,3
Obligations en monnaies étrangères	5 687,4	5 253,0	4 847,7	5 508,3	5 135,0
Placements immobiliers indirects	1 492,8	1 346,1	1 355,9	1 491,4	1 100,6
Immeubles de placement (immeubles en construction inclus)	5 099,6	4 960,9	4 826,1	4 644,2	4 546,0
Actions suisses	3 430,0	3 192,3	3 332,4	3 285,2	3 408,3
Actions étrangères	8 205,8	7 680,8	6 917,0	7 273,6	6 475,9
Placements alternatifs	9 320,2	8 977,4	8 684,5	8 922,4	8 100,5
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	164,0	-36,1	-205,6	-151,5	236,6
<b>Total des valeurs de marché des placements</b>	<b>51 202,7</b>	<b>47 961,5</b>	<b>46 402,8</b>	<b>46 286,1</b>	<b>44 005,3</b>

# Chiffres relatifs au domaine de l'assurance

## Prestations d'assurance

	2017	2016	+/-
	mio. CHF	mio. CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels	1 789	1 788	0
Assurance contre les accidents non professionnels	2 294	2 289	2,2
Assurance facultative des chefs d'entreprise	24	24	0
Assurance-accidents des chômeurs	172	165	4,2
Assurance militaire	184	191	-3,7
<b>Total des prestations d'assurance<sup>1)</sup></b>	<b>4 453</b>	<b>4 457</b>	<b>-0,1</b>

## Accidents et maladies professionnelles

	2017	2016	+/-
	Cas	Cas	en %
Accidents enregistrés (AAP, AANP, AFC, AAC)	462 967	458 317	1,0
Accidents professionnels	175 239	175 589	-0,2
Accidents non professionnels	268 934	263 987	1,9
Accidents concernant l'AFC <sup>2)</sup>	1 139	1 094	4,1
Accidents concernant l'AAC <sup>3)</sup>	17 655	17 647	0,0
Maladies professionnelles enregistrées	2 734	2 693	1,5
<b>Total des accidents et des maladies professionnelles enregistrés</b>	<b>465 701</b>	<b>461 010</b>	<b>1,0</b>

## Rentes

	2017	2016	+/-
	Cas	Cas	en %
Nouvelles rentes allouées	1 909	1 925	-0,8
pour invalides	1 658	1 670	-0,7
pour survivants	251	255	-1,6
Nouvelles indemnités pour atteinte à l'intégrité fixées	4 356	4 190	4,0
Rentes d'invalidité versées	70 631	71 501	-1,2
Rentes de survivants versées	16 009	16 537	-3,2

<sup>1)</sup> Prestations pour soins, remboursements de frais, indemnités journalières, rentes, prestations en capital, allocations de renchérissement, à l'exclusion des dotations à la réserve pour accidents non liquidés, au capital de couverture des rentes et de la contribution à la prévention des accidents et maladies professionnelles

<sup>2)</sup> Assurance facultative des chefs d'entreprise

<sup>3)</sup> Assurance-accidents des chômeurs

## Procédure de recours

	2017	2016	+/-
	Cas	Cas	en %
<b>Nombre d'oppositions déposées</b>	<b>4 009</b>	<b>3 975</b>	<b>0,9</b>
<b>Recours devant les tribunaux cantonaux d'assurance</b>	<b>1 028</b>	<b>1 004</b>	<b>2,4</b>
Jugements entièrement en faveur de la Suva	733	712	2,9
Jugements partiellement en faveur de la Suva	66	74	-10,8
Jugements défavorables à la Suva	173	143	21,0
<b>Recours jugés par les tribunaux cantonaux d'assurance</b>	<b>972</b>	<b>929</b>	<b>4,6</b>
interjetés par des assurés	117	165	-29,1
interjetés par la Suva	30	18	66,7
<b>Recours au Tribunal fédéral</b>	<b>147</b>	<b>183</b>	<b>-19,7</b>
Jugements entièrement en faveur de la Suva	136	176	-22,7
Jugements partiellement en faveur de la Suva	13	6	116,7
Jugements défavorables à la Suva	13	10	30,0
<b>Recours jugés par le Tribunal fédéral</b>	<b>162</b>	<b>192</b>	<b>-15,6</b>

# Adresses

---

## Siège

### Suva

Fluhmattstrasse 1, 6002 Lucerne  
Tél. 041 419 51 11, 0848 830 830  
Fax 041 419 58 28, 0848 830 831  
www.suva.ch

---

## Agences

### Suva Aarau

Rain 35, 5001 Aarau  
Tél. 062 836 15 15  
Fax 062 836 16 49

### Suva Basel

St. Jakobs-Strasse 24, 4002 Basel  
Tél. 061 278 46 00  
Fax 061 278 46 21

### Suva Bellinzona

Piazza del Sole 6, 6501 Bellinzona  
Tél. 091 820 20 11  
Fax 091 820 22 10

### Suva Bern

Laupenstrasse 11, 3001 Bern  
Tél. 031 387 33 33  
Fax 031 387 33 34

### Suva La Chaux-de-Fonds

Avenue Léopold-Robert 25  
2300 La Chaux-de-Fonds  
Tél. 032 911 31 11  
Fax 032 911 31 13

### Suva Chur

Tittwiesenstrasse 25, 7001 Chur  
Tél. 081 286 26 11  
Fax 081 286 26 66

### Suva Delémont

Quai de la Sorne 22, 2800 Delémont 1  
Tél. 032 424 44 11  
Fax 032 424 44 12

### Suva Fribourg

Rue de Locarno 3, 1701 Fribourg  
Tél. 026 350 36 11  
Fax 026 350 36 21

### Suva Genève

Rue Ami-Lullin 12, 1211 Genève 3  
Tél. 022 707 84 04  
Fax 022 707 85 05

### Suva Lausanne

Avenue de la Gare 19, 1001 Lausanne  
Tél. 021 310 81 11  
Fax 021 310 81 10

### Suva Linth

Ziegelbrückstrasse 64, 8866 Ziegelbrücke  
Tél. 055 617 24 24  
Fax 055 617 24 25

### Suva Sion

Avenue de Tourbillon 36, 1951 Sion  
Tél. 027 329 12 12  
Fax 027 329 12 13

### Suva Solothurn

Schänzlistrasse 8, 4501 Solothurn  
Tél. 032 626 45 45  
Fax 032 626 45 46

### Suva St. Gallen

Unterstrasse 15, 9001 St. Gallen  
Tél. 071 227 73 73  
Fax 071 227 73 77

### Suva Wetzikon

Guyer-Zeller-Strasse 27, 8620 Wetzikon ZH  
Tél. 044 933 95 11  
Fax 044 933 95 55

### Suva Winterthur

Lagerhausstrasse 15, 8401 Winterthur  
Tél. 052 265 71 71  
Fax 052 265 70 91

### Suva Zentralschweiz

Löwenplatz 1, 6002 Luzern  
Tél. 041 418 86 86  
Fax 041 418 86 88

### Suva Zürich

Dreikönigstrasse 7, 8022 Zürich  
Tél. 044 205 91 11  
Fax 044 205 90 20

### Numéros de service de l'agence de votre région

Tél. 0848 820 820

Fax 0848 820 821

---

## Cliniques

### Rehaklinik Bellikon

Mutschellenstrasse 2, 5454 Bellikon  
Tél. 056 485 51 11  
Fax 056 485 54 44  
www.rehabellikon.ch

### Clinique romande de réadaptation

Avenue Grand-Champsec 90, 1951 Sion  
Tél. 027 603 30 30  
Fax 027 603 30 31  
www.crr-suva.ch

---

## Sécurité au travail

### Suva Luzern

Rösslimattstrasse 39, 6002 Luzern  
Tél. 041 419 51 00  
Fax 041 419 57 57

### Suva Lausanne

Avenue de la Gare 23, 1001 Lausanne  
Tél. 021 310 80 40  
Fax 021 310 80 49

### Suva Bellinzona

Piazza del Sole 6, 6501 Bellinzona  
Tél. 091 820 20 42  
Fax 091 820 22 30

---

## Sécurité durant les loisirs

### Suva Luzern

Rösslimattstrasse 39, 6002 Luzern  
Tél. 041 419 51 00  
Fax 041 419 57 57

### Suva Fribourg

Rue de Locarno 3, 1701 Fribourg  
Tél. 026 350 36 11  
Fax 026 350 36 21

### Suva Bellinzona

Piazza del Sole 6, 6501 Bellinzona  
Tél. 091 820 20 42  
Fax 091 820 22 30

---

## Assurance militaire

### Militärversicherung Bern

Laupenstrasse 11, 3001 Bern  
Tél. 031 387 35 35  
Fax 031 387 35 70

### Militärversicherung St. Gallen

Unterstrasse 15, 9001 St. Gallen  
Tél. 071 227 75 11  
Fax 071 227 75 10

### Assurance militaire Genève

Rue Ami-Lullin 12, 1211 Genève 3  
Tél. 022 707 85 55  
Fax 022 707 85 56

### Assicurazione militare Bellinzona

Piazza del Sole 6, 6501 Bellinzona  
Tél. 091 820 20 11  
Fax 091 820 21 20

**Suva**

Communication d'entreprise  
Case postale, 6002 Lucerne  
Tél. 041 419 58 51  
medias@suva.ch  
www.suva.ch

Conception graphique: MetaDesign SA, Zurich  
Portraits: Christof Schürpf, Lucerne & Christian Grund, Zurich  
Direction du projet: Marcel Hauri, Suva

Le rapport de gestion de la Suva est disponible:

- en version électronique sous forme de fichier PDF en langues française, allemande, italienne et anglaise
- en version condensée en langues française, allemande, italienne et anglaise

**Téléchargement et commandes**

Téléchargement du rapport de gestion: [www.suva.ch/1278-105-17.f](http://www.suva.ch/1278-105-17.f)  
Commande de la version condensée: [www.suva.ch/1280-17.f](http://www.suva.ch/1280-17.f)

**Référence**

1278-105-17.f

Reproduction autorisée avec mention de la source.  
© Suva, juin 2018